

Mairie

Vie Municipale

Vie Locale

Dossier

Agenda

Infos Pratiques

Bulletin Municipal

Novembre 2019 - N° 114

Édito du Maire de Diémoz



Chères Diémoises, chers Diémois,

L'automne est bien là, et ce bulletin municipal vient clôturer l'année 2019 qui, une fois encore, a été riche en événements et en réalisation de travaux.

Je tiens avant tout à souhaiter **une belle année scolaire aux 265 enfants de Diémoz, à leurs familles, aux enseignants, au personnel de service associé et à toutes celles et ceux qui transmettent leur savoir et s'investissent pour donner aux enfants l'envie d'apprendre.**

Coté loisirs, **le parc de loisirs du Bois des Lutins a pris forme dans notre paysage communal.**

Depuis son ouverture, ce sont 50 000 personnes qui sont venues à Diémoz pour découvrir cet espace de jeux. Les enfants diémois des écoles maternelle et élémentaire ont bien évidemment été parmi les premiers à tester les différents jeux de ce parc de loisirs qui a été réalisé dans le respect des normes de développement durable. **Ce parc de loisirs est par ailleurs un bon vecteur de communication pour notre village**, et un facteur d'attractivité indéniable.

L'année 2020 se prépare et tous les représentants associatifs ont été reçus en mairie pour l'élaboration du calendrier des fêtes de l'an prochain. C'est toujours un moment privilégié et un réel plaisir que de partager avec **ces bénévoles qui œuvrent pour le bien de tous.** Leur engagement constitue **une formidable richesse pour notre commune** et le Conseil Municipal l'a bien compris, en les accompagnant au quotidien.

Forte de ce tissu associatif très riche, **notre commune poursuit ses investissements**, notamment en faveur du développement du sport, en modernisant des équipements existants ou en en réalisant de nouveaux.

Et pour que le sport soit accessible et profitable à tous, nous vous avons proposé, tous les samedis matin de cet été, **un programme d'entraînement avec un coach.** Nous ferons le bilan afin de décider si nous devrions pérenniser ou non, cette action.

Au-delà du sport, d'autres activités sont bien sûr proposées, notamment par le Centre Communal d'Action Sociale. **Le CCAS agit en faveur des futurs jeunes conducteurs** (journée d'apprentissage de la maîtrise du véhicule au centre Centaure de l'Isle d'Abeau), mais aussi **des séniors** (cours d'initiation à l'informatique), **sans oublier les enfants** (accueil pendant les vacances scolaires en partenariat avec Familles Rurales, et organisation d'activités les mercredis).

Je vous laisse découvrir l'actualité de notre village, au fil des pages de ce bulletin municipal. Vous découvrirez également les cheminements piétons et toute la richesse patrimoniale de Diémoz, au travers du dépliant joint.

Notre commune, comme beaucoup d'autres, a subi de **nombreuses dégradations** suite aux importantes chutes de neige entraînant, comme vous avez pu le constater, une coupure générale des **réseaux Enedis et de télécommunications.**

Je voudrais remercier nos services pour le déblayement rapide des chaussées, et j'aurais une pensée particulière **pour les Diémois qui ont fait partie des 30 000 habitants** de notre région pour lesquels l'électricité a été rétablie en dernier.

Nous avons été en contact avec la Maison de Retraite et les personnes isolées pour leur apporter, si besoin était, une assistance complémentaire.

Mes remerciements iront également aux **services du Syndicat des Eaux du Brachet** avec qui nous avons collaboré pour maintenir la distribution en eau potable par la mise en place de groupes électrogènes faisant fonctionner les pompes d'alimentation, et nous avons pris toutes les mesures nécessaires afin que les écoles ne soient pas perturbées.

Bonne lecture à toutes et à tous.

Votre Maire




Mairie

02 - LE MOT DU MAIRE

Vie Municipale

04 - COMMISSION INFORMATION

04 à 21 - CONSEILS MUNICIPAUX

22 - CONSEIL DES ENFANTS

23 - INAUGURATION DE L'ESPACE FITNESS

23 - VISITE DE LA STATION DE REVENTIN-VAUGRIS

24-25 - INAUGURATION DU BOIS DES LUTINS

26 - MÉDAILLE D'ARGENT-MARCELLE PELLET

27 - LES NOUVEAUX ARRIVANTS

27 - MÉDAILLE D'ARGENT - MURIEL TOUCHANT
PHILIPPE GALLON

27 - INAUGURATION DE LA MAISON
PLURIDISCIPLINAIRE

28 à 37 - COMMISSIONS

Vie Locale

38 à 67 - VIE ASSOCIATIVE

Dossier

68 - 69 - DOSSIER LE FILM "LA FINE FLEUR"
EN TOURNAGE À DIÉMOZ

Agenda

70 - MANIFESTATIONS DÉCEMBRE 2019

Infos Pratiques

72 - NUMÉROS UTILES

73 - LE MÉDICAL À DIÉMOZ

75 - AINSI VA LA VIE

**BULLETIN MUNICIPAL
DE DIÉMOZ N°114**
Tél : 04 78 96 20 08
Fax : 04 78 96 28 84

Site internet :
mairie-Diémoz.fr

Courriel :
mairie-Diémoz@wanadoo.fr

Comité de rédaction :
Christian REY, Jacqueline CHAPUIS,
Gilbert PARRAIN, Denise MOSA,
Ingrid VIGNAT, Anne-Marie VIDAL
et Annick HOUDEAU.

Design et mise en page :
ZERO CINQ

Photos :
Commission information

Impression :
Imprimerie Carle,
papier recyclable.



Commission information

Qui a dit que l'on s'ennuie à la campagne. L'automne apporte son cortège de saveurs et de plaisirs de circonstance. Champignons et fruits de l'arrière-saison sont arrivés à maturité, Vite passons à la cueillette.

Voilà également le dernier bulletin municipal. Il est le reflet de l'activité et de l'animation au niveau de notre commune, et le trait d'union entre les élus et la population. Il retrace l'historique des actions engagées par la municipalité au cours des

mois précédents. Au-delà des comptes rendus des conseils municipaux, il se doit de vous relater les différents temps forts qui ont rythmé le deuxième semestre de l'année, et vous donner les informations pratiques susceptibles de vous aider dans vos démarches au quotidien.

La Commission Information est heureuse de vous présenter le numéro 114 et vous souhaite une bonne lecture.

La Commission Information.

recettes réellement perçues par la CCCND, et les dépenses qu'elle aura prises en charge.

- Chaque année, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées devra se réunir afin de déterminer le montant de l'attribution de compensation due à Diémoz, puis le conseil communautaire de la CCCND et le Conseil Municipal de Diémoz devront avaliser ce montant par délibérations concordantes.

Le conseil communautaire, lors de sa séance du 11 avril 2019, a pris acte du rapport voté par la CLECT **le 21 mars 2019**, relatif à la révision de l'attribution de compensation de la commune de Diémoz suite aux bilans financiers 2017 et 2018 de la pépinière d'entreprises de Diémoz.

La majoration de l'attribution de compensation de Diémoz est fixée comme suit :

- 52 595.28 € arrondis à 52 595 € au titre de l'exercice 2017
- 45 411.19 € arrondis à 45 411 € au titre de l'exercice 2018

Le montant définitif des attributions de compensation de la commune de Diémoz est fixé comme suit :

- 403 914 € pour 2017
- 396 730 € pour 2018

Le conseil approuve le rapport voté par la CLECT en date du 21 mars 2019 relatif à la révision de l'attribution de compensation de la commune de Diémoz suite aux bilans financiers 2017 et 2018 de la pépinière d'entreprises de Diémoz.

→ Convention de mise à disposition de la pépinière d'entreprises à la Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné par la commune de DIEMOZ

Monsieur le Maire rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2017 les EPCI sont compétents en matière de développement économique et qu'à ce titre il convient de mettre à disposition les biens et équipements nécessaires à l'exercice de cette compétence transférée dans le cadre de l'intercommunalité.

La CCCND se substitue de plein droit à la commune concernant la pépinière d'entreprises de Diémoz qui relève de la compétence "Actions de développement économique".

Monsieur le Maire précise que si une convention d'occupation précaire arrive à son terme et qu'aucun repreneur n'a été trouvé, la convention pourra être prorogée.

A ce titre, il convient de signer une convention de mise à disposition de la pépinière d'entreprises entre la commune de Diémoz et la CCCND afin de préciser les modalités de mise à disposition des biens concernés.

3. URBANISME

→ Projet de construction d'une centrale photovoltaïque au sol par URBA 81 sur le site de l'ancien centre d'enfouissement du Fayet

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'implanter une centrale photovoltaïque sur l'ancienne installation de stockage de Déchets non dangereux (ISDND) du Fayet, pour lequel un arrêté de fin d'exploitation a été pris par la Préfecture en date du 28 août 2008.

Outre la production d'électricité propre et renouvelable, la construction de cette centrale photovoltaïque permettra de reconverter un site inexploitable, et permettra également d'engendrer des retombées économiques locales par les taxes inhérentes à l'installation ou par la sollicitation d'entreprises locales notamment lors de la construction de la centrale.

Les terrains concernés par ce projet de parc photovoltaïque sont localisés aux lieux-dits le Fayet et la Berthière, sur les parcelles cadastrées section D 82, 106, 108, 109, 274 et 275.

L'emprise totale de la centrale sera d'environ 4 hectares et la surface des panneaux photovoltaïques d'environ 15 220 m².

Le projet est porté par la société URBA 81 (filiale du groupe URBASOLAR), dont un permis de construire n° 038 144 18 20015, déposé le 20 septembre 2018, est en cours d'instruction par les services de la Direction Départementale des Territoires de l'Isère.

En application des articles R.123-1 et suivants du code de l'environnement, le projet solaire est soumis à enquête publique. Cette dernière s'est déroulée du 15 avril 2019 au 21 mai 2019 inclus.

Suite à cette enquête publique, la commune a émis des observations et prescriptions :

- Le réseau d'alimentation et de distribution d'électricité relié au transformateur devra être réalisé en souterrain.
- Aucun panneau ne devra être visible depuis "l'avenue des Bruyères", respectant ainsi la qualité paysagère de ce secteur. La haie devra être maintenue et entretenue dans le temps.
- Le porteur du projet devra tenir compte des directives concernant l'ancien centre d'enfouissement de déchets et veiller à ce que les dispositifs mis en place lors de la fermeture de celui-ci soient préservés (écoulement d'eau, torchère ...). Un accès devra être laissé afin que le pompage des lixiviats soit réalisable.

Conseil Municipal - Séance du 28 Mai 2019

- COMPTE RENDU SOMMAIRE -

Le Conseil Municipal de la commune de DIEMOZ, s'est réuni en Mairie en séance ordinaire et publique, sous la présidence de Monsieur REY Christian, Maire, et a approuvé à l'unanimité les dossiers suivants.

1. SITUATION TRAVAUX PARC DE LOISIRS "LE BOIS DES LUTINS"

Monsieur le Maire rappelle que le parc de loisirs "Le Bois des Lutins" ouvrira ses portes le 22 juin prochain. L'inauguration du parc aura lieu le 2 juillet.

Les travaux du tourne à gauche sont en cours et sont conformes aux directives du Département. Une signalétique spécifique composée de pré-enseignes sera mise en place. Monsieur le Maire précise qu'une demi-journée sera organisée au parc pour les enfants des écoles élémentaire et maternelle de Diémoz.

2. COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES COLLINES DU NORD DAUPHINÉ

→ Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné

Révision de l'attribution de compensation suite aux bilans financiers 2017 et 2018 de la pépinière d'entreprises (rapport CLECT 21/03/2019)

Monsieur le Maire rappelle que dans son rapport du 27 septembre

2017, approuvé au conseil communautaire du 28 septembre 2017, la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a retenu les principes suivants concernant la pépinière d'entreprises de Diémoz :

- La pépinière est un équipement productif de revenus dont le bénéfice net sera intégralement reversé à la commune.
- S'agissant des charges de fonctionnement, les dépenses à prendre en compte sont celles qu'avait à sa charge la commune, les charges nouvelles décidées par la CCCND ne seront pas déduites des produits.
- S'agissant des recettes de fonctionnement, toute éventuelle réduction du niveau des loyers décidée par le conseil communautaire ne sera pas prise en compte dans le calcul.
- S'agissant des dépenses d'investissement, l'évaluation devra être réalisée également en fonction des dépenses effectives après minoration des recettes d'investissement (FCTVA et subvention). Le coût net déterminé sera annualisé sur 10 ans afin de préserver la trésorerie de la commune.
- Le montant à déduire ou à majorer des attributions de compensation de Diémoz correspondra au solde entre les



Conseil Municipal - Séance du 28 Mai 2019

COMPTE RENDU SOMMAIRE - SUITE

→ Terrains agricoles : Prémption SAFER

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que d'un commun accord avec la Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné, la SAFER sera sollicitée pour préempter au moment des ventes de terrains agricoles si aucun exploitant agricole ne se porte acquéreur. Cette démarche vise à préserver les terrains agricoles de la commune.

→ Dénomination de rue : "Rue de la mairie"

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite aux travaux de construction des appartements de la Résidence OSMOZ à proximité de la mairie il convient d'attribuer un nom à la rue située à l'arrière du bâtiment de la mairie et rejoignant la rue du 19 mars 1962. La commission travaux propose de dénommer cette rue "Rue de la mairie".

4. FINANCES

→ 43/2019 : Révision des loyers communaux - Année 2019

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que les loyers communaux sont révisables chaque année au 1^{er} juin.

Il précise que l'article 9 de la loi n°2008-111 du 8 février 2008 pour le pouvoir d'achat a modifié l'indice de référence des loyers crée par l'article 35 de la loi n°2005-841 du 26 juillet 2005.

En conséquence, l'indice de révision des loyers pour l'année 2019 est fixé à 1,0170.

Monsieur le Maire rappelle qu'une participation forfaitaire mensuelle est réglée pour le chauffage.



→ Révision loyer Autoécole OCEANE

Monsieur le Maire rappelle qu'il convient de réviser le montant du loyer de l'auto-école Océane par application de l'indice de révision des loyers commerciaux.

En conséquence, l'indice de révision des loyers commerciaux pour l'année 2019 est fixé à 1.0235.

→ Taxe de séjour sur le territoire communal - Complément à la délibération du 18 septembre 2018

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une délibération en date du 18 septembre 2018 a révisé les tarifs de la taxe de séjour sur le territoire communal (instaurée par délibération du 26 mars 2012). Par courrier en date du 28 novembre 2018 un recours gracieux de la Préfecture de l'Isère a été formulé concernant cette délibération. A ce titre il convient de compléter cette délibération.

Le Conseil Municipal Précise que les tarifs de la taxe de séjour révisés par délibération du 18 septembre 2018 sont maintenus, que le montant du loyer en deçà duquel les locataires ne sont pas assujettis au paiement de la taxe de séjour est fixé à 5 €, et que les personnes handicapées ne font pas partie des bénéficiaires d'une exonération de taxe de séjour en application de l'article L 2333-31 du CGCT.



→ Réalisation d'un pôle tennistique et d'un pôle ado couvert - Demande de subvention contrat de ruralité CCCND

Monsieur le Maire rappelle que les travaux de réalisation d'un pôle tennistique et d'un pôle ado couvert sont programmés. Il précise que le montant des travaux s'élève à 653 830.29 € ht comprenant la couverture du tennis et la réalisation d'un pôle ado :

- Couverture tennis et pôle ado : 619 280.29 € ht
- Maîtrise d'œuvre : 1500 € ht
- Socotec : 4550 € ht
- Espaces verts voirie : 28 500 € ht

Monsieur le Maire rappelle que cette opération peut faire l'objet d'un financement de l'Etat dans le cadre du Contrat de Ruralité signé avec la Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné à hauteur de 39 500 €.

Plan de financement prévisionnel du projet à hauteur de 653 830.29 €

Subventions
39 500 € FSIL contrat ruralité
98 682 € DETR
100 000 € Région
16 000 € Région
68 682 € Département
70 000 € Département

Avec un autofinancement de 260 966 €.

→ Association "Comité Local d'Action Sociale" : Subvention exceptionnelle

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Comité Local d'Action Sociale a participé à l'organisation de l'action "Centaure" pour 2018 et 2019 au titre de la sensibilisation des jeunes à la sécurité routière.

A ce titre, une subvention a été attribuée à la commune par l'Etat dans le cadre du Plan, Départemental d'Actions de Sécurité Routière et il convient de reverser cette somme au Comité Local d'Actions Sociales soit 2000 € au titre des années 2018 et 2019.

5. CONVENTION LOGEMENTS ANCIENNE MAIRIE

Dans le cadre de la réhabilitation du logement communal vacant situé 1 rue des barbières, une assistance à maîtrise d'ouvrage sera mise en place avec Soliha.

Soliha réalisera la mission suivante :

- Evaluation énergétique avant et après travaux.
- Réalisation des demandes de subventions, suivi des dossiers et demandes de versements.

6. COMPTE RENDU COMMISSION SCOLAIRE

Monsieur le Maire rappelle que différentes réunions ont été organisées avec la CCCND pour l'organisation du plan "Mercredis".

→ Accueils de loisirs sans hébergement périscolaires des mercredis

Monsieur le Maire rappelle que le décret n°2018-647 du 23 juillet 2018 modifie les définitions et les règles applicables aux accueils de loisirs à compter de la rentrée scolaire 2018.

Ainsi les accueils de loisirs du mercredi relèvent à présent du "périscolaire" et non plus de "l'extrascolaire" qui est réservé aux weekend et vacances scolaires.

Depuis 2010, la CCCND gère les ALSH du mercredi jusqu'alors extrascolaires. La CCCND a assuré la continuité de ce service public pendant l'année scolaire 2018/2019 en attente de nouvelles décisions à prendre par les assemblées délibérantes pour la rentrée 2019.

Pour la rentrée de septembre 2019, Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que deux possibilités sont envisagées :

- Convention avec une autre collectivité avec transport des enfants organisé et pris en charge par la commune.
- Organisation des activités du mercredi en partenariat avec familles rurales et le CCAS.

Monsieur le Maire précise que le choix sera effectué en fonction de l'avancement des démarches administratives correspondantes.

7. QUESTIONS DIVERSES

▶ CCCND :

- Monsieur le Maire rappelle qu'aujourd'hui il y a 36 délégués communautaires et que ce même nombre serait maintenu pour le prochain mandat. Le conseil communautaire doit se positionner avant le 31 août 2019.
- La CCCND devrait prendre à sa charge certaines dépenses communales. A ce titre une règle de répartition sera décidée en conseil communautaire prochainement.

▶ Remerciements de l'association Thieo pour la subvention versée par la commune.

▶ Monsieur GALLON rappelle les actions réalisées en matière d'environnement sur la commune :

- Installation de nichoirs dans le cadre de l'action "Jardiner autrement" pour les enfants.
- Nettoyage de printemps.
- Collecte des encombrants.
- Nettoyage des abords des écoles en partenariat avec le conseil des enfants.

▶ Plateforme Fitness : succès de cette installation auprès des utilisateurs. ■



DELIBERATIONS Conseil Municipal - du 17 Juillet 2019

- COMPTE RENDU SOMMAIRE -

Le Conseil Municipal de la commune de DIEMOZ, s'est réuni en Mairie en séance ordinaire et publique, sous la présidence de Monsieur REY Christian, Maire, et a approuvé à l'unanimité les dossiers suivants.

1. COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES COLLINES DU NORD DAUPHINÉ

→ Modification des Statuts Communautaires suite à l'opposition au transfert des compétences "eau potable" et "assainissement"

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la loi du 3 août 2018 dite "loi Ferrand" a confirmé le transfert obligatoire des compétences "eau potable" et "assainissement" aux communautés de communes à la date du 1^{er} janvier 2020 mais a permis le report de ces transferts obligatoires au 1^{er} janvier 2026 à condition qu'une minorité de blocage soit exprimée avant le 1^{er} juillet 2019 par délibération d'au moins 25 % des communes membres représentant au moins 20% de la population de l'EPCI. Concernant la CCCND cette minorité de blocage s'est exprimée concernant les deux transferts obligatoires (eau et assainissement).

Le Conseil Municipal approuve la modification des statuts Communautaires comme suit concernant la compétence "eau potable" et la compétence "assainissement" :

Article 4.I : compétences obligatoires

6°. A effet au 1^{er} janvier 2026 et sauf modification législative qui interviendrait avant cette date - EAU POTABLE.

6°. A effet au 1^{er} janvier 2026 et sauf modification législative qui interviendrait avant cette date - ASSAINISSEMENT.

→ Modification des statuts Communautaires extension de compétence CCCND "contribution au SDIS"

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 4 juillet 2019, le Conseil Communautaire a décidé de transférer la compétence "contribution au SDIS" pour toutes les communes membres de la CCCND à compter de l'exercice 2020.

Par ailleurs la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) devra procéder à l'évaluation du transfert de charges correspondant à ce transfert de compétence et pourra envisager d'en minorer l'impact sur les attributions de compensation versées aux communes par la CCCND.

Le Conseil Municipal approuve la modification des Statuts Communautaires portant sur le transfert de la compétence "contribution au SDIS" à la Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné à compter de l'exercice 2020 selon le libellé ci-dessous :

Article 4.III : compétences facultatives

3°. Sécurité

3/ Service Départemental d'Incendie et Secours : contribution au budget du SDIS en lieu et place des communes membres de la CCCND.

— Une réunion aura lieu en septembre à la Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné concernant la répartition de l'excédent communautaire.

→ 52/2019 : Conseil communautaire nombre de sièges et répartition pour la mandature 2020/2026

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la délibération prise par le conseil communautaire de la CCCND le 13 juin 2019 concernant le nombre et la répartition des sièges du conseil communautaire pour la mandature 2020/2026.

Il précise que la composition du conseil communautaire sera fixée selon les modalités prévues à l'article L.5211-6-1 du CGCT :

Le Conseil Municipal approuve la proposition d'accord local retenue par le conseil communautaire pour le nombre et la répartition des sièges du conseil communautaire pour la mandature 2020/2026, décide de fixer à 36 le nombre de sièges du conseil communautaire de la communauté de Communes des



Collines du Nord Dauphiné réparti comme suit :

Nom des communes membres	Populations municipales (ordre décroissant de population)	Nombre de Conseillers Communautaires
Heyrieux	4 695	7
Saint-Georges-d'Espéranche	3 311	5
Valencin	2 751	4
Diémoz	2 692	4
Saint-Just-Chaleyssin	2 526	4
Roche	1 993	3
Charantonnay	1 882	3
Oytier-Saint-Oblas	1 625	2
Grenay	1 596	2
Bonnefamille	1 107	2
TOTAL	24 178	36

2. TRAVAUX

→ Réhabilitation d'un logement communal vacant rue des barbières Mission de Maîtrise d'œuvre SOLIHA

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération en date du 28 mai 2019 la proposition d'assistance à maîtrise d'ouvrage de l'association SOLIHA a été validée pour le dépôt et le suivi des demandes de subventions relatives à la rénovation du logement communal vacant situé rue des barbières.

Il précise que l'association SOLIHA peut également réaliser une mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de ces travaux comprenant notamment la consultation des entreprises et le suivi des travaux.

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires auprès de l'association SOLIHA pour la réalisation d'une mission de maîtrise d'œuvre concernant les travaux de réhabilitation du logement communal rue des barbières comprenant la consultation des entreprises et le suivi des travaux.

→ 54/2019 : Couverture tennis : Assistance à Maîtrise d'Ouvrage CLAVIER Jean Paul

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre des travaux de couverture du tennis une

assistance à maîtrise d'ouvrage peut être mise en place avec M. Jean Paul CLAVIER pour le suivi des travaux.

Le coût de la mission s'élève à 3800 € ht.

Le Conseil Municipal approuve la proposition d'assistance à maîtrise d'ouvrage de M. Jean Paul CLAVIER pour un montant de 3800 € ht.

→ Tennis : Construction d'un pôle ado Mission de contrôle technique

Dans le cadre des travaux de construction d'une salle ado à proximité des tennis, la commune a décidé de faire appel à un cabinet de contrôle technique des travaux. Cette mission sera confiée à SOCOTEC (missions LP+PS+SEI+HAND).

Le montant prévisionnel de cette mission s'élève à 2 950 € ht.

Le Conseil Municipal approuve la proposition faite par SOCOTEC pour la mission de contrôle technique relative aux travaux de construction d'une salle ado à proximité des tennis, pour un montant prévisionnel de rémunération fixé à 2 950 € ht.

— Différents travaux d'amélioration (rangement, archives...) seront réalisés dans les locaux administratifs de la mairie et également au sein du restaurant scolaire de l'école élémentaire afin d'agrandir le local.

→ Etude pour les travaux d'entretien de l'église Saint Roch

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de programmer des travaux d'entretien des façades de l'église Saint Roch.

Monsieur le Maire précise que la réalisation de ces travaux d'entretien peut faire l'objet d'aides financières de la part du Département, de l'Etat et de la Région.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches administratives nécessaires à la réalisation des travaux d'entretien des façades de l'église Saint Roch ainsi que celles nécessaires aux demandes de subventions correspondantes.

→ SEDI – TRAVAUX SUR RESEAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC EP Rénovation luminaires Tr 3 - Dossier 18.004.144

Suite à notre demande, le Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI) envisage de réaliser dès que les financements seront acquis, les travaux d'éclairage public rénovation luminaires Tr 3.



DELIBERATIONS Conseil Municipal - du 17 Juillet 2019

- COMPTE RENDU SOMMAIRE - SUITE ET FIN -

Le Conseil Municipal prend acte du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

- Prix de revient prévisionnel : **65 845 €**
- Financements externes : **16 618 €**
- Participation prévisionnelle : **49 227 €** (frais SEDI + contribution aux investissements).
- Prend acte de sa participation aux frais du SEDI d'un montant de **2195 €**
- Prend acte de sa contribution aux investissements qui sera établie par le SEDI à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel maximum total de : **47 032 €**

Ce montant pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération.

→ Assistance à Projets d'Urbanisme (APU)

A titre liminaire, le Maire rappelle qu'une contribution est due par la commune lorsqu'une extension du réseau de distribution publique d'électricité est rendue nécessaire par la délivrance d'une autorisation d'urbanisme. Hors cas prévus par l'article L.342-11 du code de l'énergie, cette contribution est versée au concessionnaire lorsqu'il est fondé à réaliser les travaux d'extension.

Or, l'examen des éléments des Propositions Techniques et Financières (PTF) étant complexe, les services de la commune ne sont pas en mesure d'exercer une analyse pertinente de ces éléments et ne peuvent donc de ce fait interpréter de manière avisée le chiffrage établi alors par le seul concessionnaire. Toutefois, la commune est adhérente au Syndicat des Energies du Département de l'Isère qui dispose des compétences techniques requises afin d'apporter une réelle expertise à la commune dans l'analyse des différents éléments des PTF du concessionnaire. Le SEDI est également en mesure d'assister la commune pour la mise en place d'outils d'urbanisme.

Le Maire informe le conseil municipal, que l'Assistance à Projets d'Urbanisme est utile lors d'études prospectives d'urbanisation.

Les modalités d'échange avec le SEDI seront précisées par une convention jointe en annexe à la présente délibération. Cette convention entre le SEDI et la commune, formalisant le service, est conclue pour une durée de trois ans renouvelable par tacite reconduction.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention relative à la mise en place de l'Assistance à Projets d'Urbanisme et informe le Conseil Municipal que le service Assistance à Projets d'Urbanisme (A.P.U) est gratuit, faisant partie des différents services offerts par le SEDI à ses adhérents.

Vu le code de l'énergie et notamment ses articles L.342-6 et suivants.

Vu le code de l'urbanisme.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29.

Vu l'article 71, IV de la loi n°2010-178 du 12 juillet 2010, "loi Grenelle II" portant engagement national pour l'environnement.

Vu la délibération n°2016-090 du 13 juin 2016 du Comité syndical du SEDI relative à l'Assistance à Projets d'Urbanisme.

Vu la délibération n°2019-033 du 4 mars 2019 du Comité Syndical du SEDI portant modification du champ d'application de l'A.P.U.

Vu la délibération du Conseil Municipal de 1944 portant adhésion de la commune au SEDI.

Le Conseil Municipal décide :

- 1- D' approuver la convention d'Assistance à Projets d'Urbanisme (A.P.U.) ;
 - 2 - D'autoriser le Maire à signer ladite convention avec le SEDI.
- *Assainissement : une étude est actuellement réalisée par le cabinet Merlin et le bureau d'études ERCD afin de raccorder le secteur de Comberousse au réseau d'assainissement.*
 - *Les travaux du syndicat des eaux du Brachet sont achevés rue des Bresses.*



3. FINANCES

→ Subvention exceptionnelle "les Amis de la Bibliothèque"

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la bibliothèque – Médiathèque de Diémoz vient de fêter ses 30 ans .Le Conseil Municipal décide de verser une subvention exceptionnelle de 150 € à l'association "les Amis de la Bibliothèque" pour le 30^{ème} anniversaire de l'association.

→ Subventions associations

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors du vote du budget primitif 2019, il était prévu que soit versé 150 € de subvention aux associations ayant participé aux animations de la garderie périscolaire . A ce titre il convient d'effectuer les versements correspondants au Sou des Ecoles et au foot.

→ Finances : liste des dépenses pouvant être payées sans ordonnancement préalable

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'en matière de gestion budgétaire et comptable toute dépense en comptabilité publique est régie par l'émission de "l'ordre de payer" donné par l'ordonnateur et après que le service objet de la dette ait été réalisé par le prestataire et constaté par les services de l'ordonnateur (principe du service fait). Cependant afin d'apporter une souplesse à cette procédure certaines dépenses "eu égard à leur nature ou à leurs montants" peuvent être payées sans ordonnancement préalable.

Ainsi ces dépenses sont exécutées directement par le comptable et un ordonnancement de régularisation interviendra à posteriori.

Le Conseil Municipal approuve le contenu de la liste des dépenses pouvant faire l'objet d'un paiement sans ordonnancement préalable comme suit :

- ▶ Le remboursement d'emprunt,
- ▶ Les abonnements et les consommations d'électricité,
- ▶ Les abonnements et les consommations de téléphone fixe, portable et internet.

→ Participation financière de l'Association Basket pour l'achat et l'installation de panneaux de basket

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les

panneaux de basket du hall des sports doivent être changés. A ce titre l'association basket a obtenu une subvention du Département d'un montant de 3000 €. L'association propose de reverser cette somme à la commune au titre d'une participation à cette acquisition.

→ Participation financière ROHEL Jean Paul

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un conteneur d'ordures ménagères avait été incendié par M. Hugo ROHEL et à ce titre M. ROHEL Jean Paul propose de rembourser le montant du préjudice qui s'élève à 195 €.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à encaisser la somme de 195 € de la part de M.ROHEL Jean Paul au titre du remboursement du conteneur d'ordures ménagères incendié.

4. URBANISME

→ Dénomination de rue : "Impasse du château d'eau"

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite aux constructions réalisées lieudit le grand Bletenay à proximité du château d'eau, il convient d'attribuer un nom à la rue qui dessert les habitations en provenant de la rue de Comberousse jusqu'au château d'eau.

La commission travaux propose de dénommer cette rue "Impasse du château d'eau".

Le Conseil Municipal décide de dénommer cette rue "Impasse du château d'eau".

— *Des mises à jour d'adressage seront effectuées par la Poste prochainement.*

5. COMPLÉMENT DÉLIBÉRATION DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

→ Délégation du Conseil Municipal au Maire Annule et remplace la délibération 18/2014 du 11 avril 2014

Monsieur le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au Conseil Municipal de déléguer au maire un certain nombre de compétences. Dans un souci de bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide pour la durée de son mandat de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :



DELIBERATIONS Conseil Municipal - du 17 Juillet 2019

- COMPTE RENDU SOMMAIRE - SUITE ET FIN -

- 1 - D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux.
- 2 - De fixer dans les limites d'un montant de 15 000 € les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôts temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal.
- 3 - De procéder dans la limite d'un montant de 300 000 € à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L 1618-2 et au a de l'article L 2221-5-1 sous réserve des dispositions du c de ce même article et de passer à cet effet les actes nécessaires.
- 4 - De prendre toute décision concernant la préparation, la passation l'exécution et le règlement des marchés à procédure adaptée et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- 5 - De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 6 ans.
- 6 - De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.
- 7 - De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.
- 8 - De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.
- 9 - d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.
- 10 - De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4600 €.
- 11 - De fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.
- 12 - De fixer dans les limites de l'estimation des services fiscaux, le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes.
- 13 - De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme.
- 14 - D'exercer au nom de la commune les droits de préemption urbains définis par le code de l'urbanisme.
- 15 - D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle devant toutes les juridictions suivantes :
 - Saisine et représentation devant les juridictions de l'ordre administratif y compris en cassation (Tribunal Administratif, Cour Administrative d'Appel, Conseil d'Etat) pour les :
 - Procédures de référé.
 - Contentieux de l'annulation.
 - Contentieux de pleine juridiction.
 - Contentieux répressifs dans le cadre des contraventions de voirie.
 - Saisine et représentation devant l'ensemble des juridictions civiles, sociales, commerciales, pénales incluant les procédures de référé (toutes les juridictions de première instance y compris le Tribunal Correctionnel et le Tribunal pour Enfants, les Cours d'appel et la Cour de Cassation), étant précisé qu'en matière pénale, la délégation porte sur les plaintes avec ou sans constitution de partie civile, sur les plaintes déposées auprès du Procureur de la République ou du Doyen des Juges d'Instruction, sur les procédures de citation directe et sur toutes les actions rattachables à la protection fonctionnelle accordée aux élus municipaux et aux fonctionnaires territoriaux.
 - Transiger avec les tiers dans la limite de 1000 euros s'agissant d'une commune de moins de 50 000 habitants.

- 16 - De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 15 000 €.
- 17 - De donner en application de l'article L 324-1 du code de l'urbanisme l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local.
- 18 - De réaliser des lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 300 000 €.
- 19 - D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L240-1 et suivants du code de l'urbanisme.
- 20 - De prendre les décisions mentionnées aux articles L 523-4 et L 523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire communale.
- 21 - D'autoriser au nom de la commune le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

6. COMPTE RENDU FÊTE D'ÉTÉ ET OUVERTURE DU PARC DE LOISIRS "LE BOIS DES LUTINS"

- Pleine réussite de la fête d'été et du feu d'artifice. Monsieur le Maire remercie le club de pétanque pour l'organisation du concours de l'après-midi, ainsi que les membres du Comité Local d'Action Sociale et du CCAS.
- Le parc du Bois des Lutins a été inauguré le 2 juillet en présence de Sébastien Chabal, parrain du parc et Aurélie Vernay Conseillère départementale.

7. QUESTIONS DIVERSES

→ Création d'emploi

Après avoir entendu Monsieur le Maire dans ses explications relatives aux nécessités de modifier le temps de travail moyen de certains emplois.



Le tableau des emplois filière technique est ainsi modifié :

FILIERE : Technique			
Cadre emploi	Grade	Ancien effectif	Nouvel effectif
Agent spécialisé principal	2 ^{ème} classe	1	1
Adjoint technique territorial		3	3
Adjoint technique principal	2 ^{ème} classe	3	3
Agent d'entretien remplaçante		2	2

Le Conseil Municipal décide à compter du 1^{er} septembre de porter le temps hebdomadaire moyen de travail du poste d'adjoint technique initialement de 30.5 / 35^{ème} (CM du 18 septembre 2018) à 32/35^{ème}, et le poste d'agent spécialisé principal initialement de 33.20/35^{ème} à 32.50/35^{ème}, précise que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans l'emploi sont inscrits au budget.

- Centrale photovoltaïque au sol sur le site de l'ancien centre d'enfouissement du Fayet : avis favorable du commissaire enquêteur pour la réalisation de cet aménagement.
- Fleurissement : partenariat avec le CAUE pour le fleurissement de la commune.
- Pépinière d'entreprises : gestion par la CCCND. Actuellement plusieurs locaux sont disponibles au sein de la structure.
- Remerciements du club Gordini pour le matériel mis à disposition pour leur 1^{ère} manifestation et remerciements du karaté pour les efforts effectués par la municipalité. ■





Conseil Municipal - du 24 Septembre 2019

- COMPTE RENDU SOMMAIRE -

Le Conseil Municipal de la commune de DIÉMOZ, s'est réuni en Mairie en séance ordinaire et publique.
Toutes les délibérations ont été approuvées à l'unanimité.

1. TRAVAUX

→ Réhabilitation d'un logement communal vacant rue des barbières - Mission de Maîtrise d'œuvre SOLIHA :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que en date du 17 juillet dernier le Conseil Municipal a validé, sur le principe, le choix du cabinet Soliha pour la mission de maîtrise d'œuvre relative à la réhabilitation du logement communal vacant rue des barbières (consultation des entreprises et le suivi des travaux).

Monsieur le Maire précise que le montant des honoraires s'élève à **7000 € ht.**

En ce qui concerne l'aide du Département pour l'isolation des combes perdues dans les bâtiments communaux et intercommunaux, les bâtiments de la commune concernés sont : la Maison pour Tous, les logements rue des Barbières, celui vers la halte-garderie et le logement du gardien du stade.

→ Réalisation de travaux d'assainissement rue de comberousse et chemin du boutay Mission de Maîtrise d'œuvre

Dans le cadre de la réalisation de travaux d'assainissement sur la rue de Comberousse et le Boutay une consultation a été lancée pour la réalisation de la mission de maîtrise d'œuvre.

La mission de maîtrise d'œuvre comprendra :

- Etude d'un réseau de collecte des eaux usées et de ses annexes (poste de refoulement, etc...).
- Etude des branchements au cas par cas.

Sur la rue de Comberousse 52 boîtes de branchements seront posées et 4 lieudit le Boutay.

La mission de maîtrise d'œuvre sera réalisée par le cabinet MERLIN (Lyon) pour un montant d'honoraires de **73 200 € ht.**

Monsieur le Maire précise que le montant prévisionnel des travaux s'élève à **1 150 000 €.**

→ SEDI : travaux sur réseau France Télécom, rue des Lavandières

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à **5 555 €**
- Le montant total de financement externe s'élève à **600 €**
- Les frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI s'élèvent à **265 €**
- La contribution aux investissements pour cette opération s'élève à **4 690 €**

→ SEDI : travaux sur réseau France Télécom Enfouissement Blanchin

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à **33 140 €**
- Le montant total de financement externe s'élève à **0 €**
- Les frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI s'élèvent à **1 578 €**
- La contribution aux investissements pour cette opération s'élève à **31 562 €**

→ SEDI : travaux sur réseaux de distribution publique d'électricité Enfouissement Blanchin

Sur la base d'une étude prévisionnelle, les montants prévisionnels des travaux sont les suivants :

- Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : **127 376 €**
- Le montant total de financement externe s'élèverait à : **98 890 €**
- La participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI s'élève à : **1 612 €**



- La contribution aux investissements s'élèverait à environ : **26 873 €**

→ SEDI : travaux sur réseaux d'éclairage public EP Lavandières

Suite à notre demande, le Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI) a étudié la faisabilité de l'opération Eclairage Public rue des lavandières. Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus les montants prévisionnels sont les suivants :

- Prix de revient prévisionnel TTC de l'opération : **4 321 €**
- Financements externes : **1 776 €**
- Participation aux frais de maîtrise d'ouvrage : **144 €**
- Contribution aux investissements : **2400 €**

→ SEDI : travaux sur réseaux de distribution publique d'électricité, enfouissement, rue des Lavandières

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le SEDI peut assurer l'enfouissement des réseaux actuellement en aérien sur le secteur rue des lavandières.

Sur la base d'une étude prévisionnelle, les montants prévisionnels des travaux sont les suivants :

- Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : **27 059 €**
- Le montant total de financement externe s'élèverait à : **8 848 €**
- La participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI s'élève à : **1 031 €**
- La contribution aux investissements s'élèverait à environ : **17 180 €**

2. FINANCES

→ Subvention Association Pétanque

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, lors du vote du budget primitif 2019, il était prévu que soit versé 150 € de subvention aux associations ayant participé aux animations de la garderie périscolaire. A ce titre il convient d'effectuer le versement correspondant à l'association Pétanque.

→ Réajustement du tarif de location des terrains communaux Saison 2018/2019

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le réajustement annuel des locations de terrains communaux est indexé sur un l'indice national des fermages révisé chaque année. La variation de l'indice des fermages par rapport à l'année précédente est de + 1.66 % (arrêté du 12 juillet 2019).

Monsieur le Maire précise qu'un dégrèvement de taxe foncière consécutif à des pertes de récoltes sur lesdites parcelles a été accordé à la commune. Un remboursement de cette taxe a été effectué au profit de la commune. A ce titre il convient d'en faire bénéficier nos fermiers en déduisant le montant du dégrèvement du montant des loyers des terrains communaux.

→ Locataires logements communaux : taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2019

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la TEOM est indexée sur le foncier bâti et que celle-ci s'applique sur notre commune depuis le 1er janvier 2003.

Il précise que la TEOM constitue une charge locative et qu'il convient de répercuter cette taxe sur les locataires des appartements communaux. Le montant de la TEOM dûe par chaque locataire sera calculé au prorata des surfaces de chaque habitation.

→ Bail commercial de La Poste : Taxe Foncière - Taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2019

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de Diémoz a consenti un bail commercial au preneur Locaposte en date du 4 juillet 2008. Il convient, conformément à l'article 8 du dit bail de refacturer au preneur pour l'année 2019 : la taxe balayage, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, la taxe foncière.

Monsieur le Maire donne lecture des montants dûs par Locaposte :

Taxe balayage	100.00 €
Taxe Foncière	235.16 €
TEOM	73.40 €
TOTAL	408.56 €



Conseil Municipal - du 24 Septembre 2019

- COMPTE RENDU SOMMAIRE - SUITE ET FIN -

→ Bail commercial de l'Auto école Océane : Régularisations Taxe d'enlèvement des ordures ménagères et Taxe de balayage

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de Diémoz a consenti un bail commercial pour l'auto-école Océane à la date du 8 février 2016.

Il convient, conformément à l'article 8 du dit bail de refacturer au preneur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et la taxe de balayage depuis 2016.

Monsieur le Maire donne lecture des montants dus par l'auto-école Océane :

	2016	2017	2018	2019	Total
Taxe Balayage	50 €	50 €	50 €	50 €	200 €
TEOM	64.39 €	61.29 €	49.39 €	46.80 €	221.87 €
TOTAL					421.87 €

→ Extension du restaurant scolaire école élémentaire : Subvention Conseil Départemental de l'Isère

Monsieur le Maire rappelle qu'une extension du restaurant scolaire de l'école élémentaire sera effectuée en réalisant la couverture du patio existant à proximité de l'entrée de la bibliothèque.

Monsieur le Maire précise que ces travaux peuvent faire l'objet d'un financement de la part du Conseil Départemental de l'Isère et s'élèvent à un montant de 42 765 € ht dont 2900 € ht d'honoraires maîtrise d'œuvre, sollicite une subvention du Conseil Départemental de l'Isère pour la réalisation de l'extension du restaurant scolaire de l'école élémentaire.

→ Travaux de renouvellement de surfaces des voiries communales 2019

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il convient de passer un marché complémentaire pour la réalisation de travaux de renouvellement de surfaces des voiries communales. A ce titre suite à la consultation d'entreprises qui a été lancée, l'entreprise DUMAS a été retenue pour un montant de travaux de 88 293 € ht.

Entreprises	Montant HT	Montant TTC
BUFFIN TP	90 436 €	108 523.20 €
PL FAVIER	89 780 €	107 736 €
DUMAS	88 293 €	105 951.60 €

→ Travaux de renouvellement de surfaces des voiries communales - Avenant n°1

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de passer un avenant n°1 avec l'entreprise DUMAS dans le cadre des travaux de renouvellement de surfaces des voiries communales suite aux travaux effectués sur la chaussée de l'avenue des Bruyères.

Entreprise DUMAS	Montant HT	Montant TTC
Marché initial	301 963.60 €	362 356.32 €
Avenant n°1	+ 39 092.50 €	+ 46 911 €
Total	341 056.10 €	409 267.32 €

3. URBANISME

→ Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le code de l'urbanisme introduit des Orientations d'Aménagement et de Programmation dans les Plans Locaux d'Urbanisme pour l'élaboration du projet communal. Les Orientations d'Aménagement et de Programmation sont opposables aux autorisations d'occupation du sol ou aux opérations d'aménagement dans une relation de compatibilité.

Le Plan Local d'Urbanisme prévoit neuf OAP sur la commune de Diémoz.

La municipalité étant soucieuse de maîtriser le développement urbain de la commune et d'étaler dans le temps l'arrivée de nouveaux habitants, Monsieur le Maire propose qu'en concertation avec les aménageurs, les Orientations d'Aménagement et de Programmation soient réalisées en plusieurs tranches.



Une priorisation en fonction des équipements sera établie. Une convention de phasage sera signée avec les aménageurs et pourra être modifiée par voie d'avenant.

4. SCOLAIRE

- ▶ Rentrée scolaire :
Ecole élémentaire : 7 classes avec 165 enfants
Maternelle : 4 classes avec 116 enfants.
- ▶ Maintien de la natation scolaire pour l'élémentaire et la grande section maternelle.
- ▶ Intervenant EPS 2 fois par semaine pour l'école élémentaire et cycle escalade reconduit pendant la période hivernale.

Accueil périscolaire les mercredis au centre social d'Heyrieux : satisfaction des enfants et des parents.
CCAS : organisation de 3 sorties de ski en janvier.

5. CHARTE DÉPARTEMENTALE D'ENGAGEMENT DES AGRICULTEURS POUR DES MESURES DE PROTECTION DES RIVERAINS À PROXIMITÉ DES ZONES AGRICOLES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE TRAITÉES PAR DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES

Cette charte a été signée à Beaucroissant le 13 septembre dernier entre la MSA, la chambre d'agriculture, l'Association des Maires de l'Isère, la FDSEA, le crédit agricole sud Rhône Alpes et les jeunes agriculteurs de l'Isère.

Elle est une réponse des agriculteurs du département de l'Isère aux débats actuels sur la protection des riverains dans le cadre de la loi relative à l'équilibre des relations commerciales dans le domaine agro-alimentaire.

→ Engagements des agriculteurs :

- Respecter et promouvoir les bonnes pratiques d'utilisation des produits phytosanitaires.
- Préserver les lieux habités de l'exposition à la dérive des produits phytopharmaceutiques.

Cette charte est jointe à la suite de ce compte-rendu.

6. MISE À JOUR CHEMINS PIÉTONS

Un supplément sera intégré à ce bulletin municipal pour présenter :

- ▶ L'ensemble des chemins piétonniers du territoire communal : projet de voie piétonne reliant la rue des Michaudières à l'avenue des fleurs, projet de liaison piétonne entre le lotissement plein soleil et la Méraudière puis de la Méraudière à l'école en passant sous la RD 518, projet de liaison entre la chapelle et l'arrêt de bus des 4 routes.
- ▶ Les 3 lignes de pédibus.
- ▶ L'ensemble des équipements sportifs et culturels.
- ▶ Le patrimoine de la commune.

7. QUESTIONS DIVERSES

- ▶ SMND : le Rapport d'activités 2018 est publié et consultable en mairie.
A noter que les 14 containers de tri sélectif mis à disposition du stock par le SMND pour la course du 22 septembre ont été incendiés.
Monsieur GALLON rappelle que les services de collecte du SMND ont connu des perturbations concernant la collecte sélective en point d'apport volontaire sur la fin de l'été.
- ▶ SIRRA : rapport d'activités 2018 publié et consultable en mairie.
- ▶ Soutien à la candidature de la ville de Bourgoin-Jallieu en tant que camp de base pour la coupe du monde de rugby 2023 : un courrier sera adressé à la ville de Bourgoin-Jallieu en ce sens.
- ▶ Remerciements de M.CAMPOY pour le séjour gagné lors des vœux à la population 2019.
- ▶ Les tricots installés sur le mobilier urbain ont été rendus à la Maison de Retraite les Jardins de Médis pour leurs décorations personnelles. ■



CHARTRE DE BON VOISINAGE DE L'ISÈRE

Charte départementale d'engagements des agriculteurs pour des mesures de protection des riverains à proximité de zones agricoles susceptibles d'être traitées par des produits phytopharmaceutiques

PRÉAMBULE

En 2017, la Surface Agricole Utilisée (SAU) l'Isère occupe 227 000 hectares. Les terres arables représentent 128 200 ha des terres, les surfaces toujours en herbe 88 880 ha et les cultures permanentes 10 000 ha soit 4% de la SAU iséroise. Les surfaces en noix représentent environ 7 685 ha, cela correspond à un tiers des surfaces nationales. Le cheptel isérois est composé de 156 100 bovins (13 443 tonnes éq carcasse et 197 millions de litres de lait), 40 100 porcins (8 141 tonnes éq carcasse), 58 600 ovins (720 tonnes éq carcasse), 11 600 caprins (170 tonnes éq carcasse et 6,7 millions de litres de lait). 537 exploitations sont certifiées ou en conversion en agriculture biologique ce qui représente 20 583 ha soit 9.1% de la SAU.

Dès 2014, la profession s'est mobilisée, suite à la loi d'avenir pour l'agriculture, dans l'élaboration et la mise en œuvre d'arrêtés préfectoraux permettant de protéger les lieux accueillant les personnes vulnérables.

Consciente des attentes des citoyens liées à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques, la filière agricole s'est en outre engagée dans le Contrat de solutions pour une trajectoire de progrès pour la protection des plantes. L'objectif est de développer l'innovation, le déploiement, le conseil, la formation et l'appropriation des solutions alternatives de protection des cultures.

Cependant, la pression sociétale est importante. Pour nous agriculteurs, il nous importe de répondre aux besoins de nos concitoyens de davantage de transparence et d'assurance d'être en sécurité à proximité des zones cultivées.

Cette charte s'inscrit dans les travaux de mise en œuvre du plan d'actions gouvernemental sur les produits phytopharmaceutiques et constitue la réponse des agriculteurs du département aux débats actuels sur la protection des riverains dans le cadre de la loi relative à l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agro-alimentaire.

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Les cadres réglementaires européen et français concernant l'utilisation des produits phytopharmaceutiques en agriculture vise à répondre à des enjeux majeurs de santé publique et de protection de l'environnement.

- ▶ Directive cadre européenne 2009/128/CE du 21/10/2009, qui instaure un cadre d'action communautaire pour parvenir à une utilisation des produits phytopharmaceutiques compatible avec le développement durable.
- ▶ Le règlement européen (CE)/1107/2009, concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques.
- ▶ La loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30/12/2006, qui impose aux agriculteurs de faire contrôler leurs pulvérisateurs au minimum tous les 5 ans depuis le 1er janvier 2009, puis tous les 3 ans à partir de 2020.
- ▶ L'arrêté ministériel AGRG1632554A du 04/05/2017, relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et de leurs adjuvants visés à l'article L.253-1 du code rural, impose aux agriculteurs.
 - De prendre en compte la force du vent lors de la pulvérisation ou poudrage de produits phytopharmaceutiques.
 - De ne pas appliquer de produits phytopharmaceutiques sur les points d'eau définis par l'arrêté départemental 38/2017/07/03/008 et de respecter au voisinage de ces points d'eau des zones non traitées figurant dans la décision d'autorisation de mise sur le marché ou sur l'étiquette du produit (à minima 5 mètres).
 - Des bonnes pratiques pour la préparation du mélange, l'application du traitement, le nettoyage du matériel, la gestion des effluents phytosanitaires,...
- ▶ L'arrêté ministériel AGRE1202961A du 07/02/2012 modifié, qui instaure le Certiphyto, un certificat individuel pour les utilisateurs professionnels, distributeurs et conseillers, qui atteste une connaissance minimum sur les risques liés aux produits phytopharmaceutiques en termes de santé et d'environnement.

teurs professionnels, distributeurs et conseillers, qui atteste une connaissance minimum sur les risques liés aux produits phytopharmaceutiques en termes de santé et d'environnement.

- ▶ L'arrêté ministériel AGRG1119563A du 27/06/2011, relatif à l'interdiction d'utilisation de certains produits mentionnés à l'article L.253-1 du code rural dans les lieux fréquentés par le grand public ou des groupes de personnes vulnérables.
- ▶ L'arrêté départemental 38/2016/06/30/013, qui impose des prescriptions particulières relatives aux lieux dits "sensibles" (établissements scolaires, médico-sociaux, parcs publics ... } accueillant des personnes vulnérables, telles que définies à l'article L.253-7-1 du code rural.

Les agriculteurs de manière générale respectent de bonnes pratiques en termes d'utilisation de produits phytopharmaceutiques.

- En identifiant l'état de santé des végétaux pour adapter la stratégie d'intervention.
- En prenant en compte les données météorologiques locales avant toute décision d'intervention.
- En s'informant grâce aux Bulletins de Santé du Végétal (BSV) et aux bulletins techniques préalablement aux décisions d'intervention.
- En respectant la conditionnalité des aides PAC.
- En se formant régulièrement aux bonnes conditions d'utilisation des produits phytopharmaceutiques et aux techniques alternatives.

→ ARTICLE 1 : champ d'application de la charte

Cette charte s'applique sur le département de l'Isère et concerne l'application de produits phytopharmaceutiques, y compris ceux utilisés en agriculture biologique, bénéficiant d'une autorisation de mise sur le marché, mentionnés à l'article L.253-1 du code rural et de la pêche maritime.

→ ARTICLE 2 : Objectifs de la charte

La présente charte permet de rappeler le cadre réglementaire et les bonnes pratiques agricoles dans le cadre de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques, dans l'objectif de préserver la santé publique et l'environnement.

Elle affirme l'engagement de l'ensemble des signataires dans la détermination et la mise en œuvre de mesures de protection à proximité des lieux habités, par la mise en place d'une concertation départementale et de mesures les préservant des dérives de produits phytopharmaceutiques.

Dans un souci du "bien vivre ensemble", la présente charte vise

à favoriser le dialogue entre les représentants de la profession agricole, les agriculteurs et les associations de citoyens voire des citoyens, sous l'égide des maires. Selon l'aboutissement du travail de concertation locale, la présente charte pourra être déclinée afin de préciser les engagements de chacun (OPA, élus locaux, associations de riverains, ...).

→ ARTICLE 3 : Engagements des agriculteurs.

- 1- Respecter et promouvoir les bonnes pratiques d'utilisation des produits phytopharmaceutiques citées préalablement.
- 2- Préserver les lieux habités de l'exposition à la dérive des produits phytopharmaceutiques.

Selon leur territoire, selon la disposition de leurs parcelles à proximité d'habitations et selon leurs productions, les agriculteurs choisissent la ou les mesures les plus adaptées ci-dessous :

- Recourir à du matériel antidérive (buses, récupérateurs, ...)
- Utiliser des produits limitant la dérive (adjuvants).
- Privilégier les produits à moindre risque.
- Adapter les dates et horaires de traitement en fonction du voisinage, afin d'éviter la présence de personnes dans les lieux habités pendant la réalisation des traitements.
- Tenir compte du sens du vent.
- Travailler avec les élus locaux et les riverains sur des implantations volontaires d'équipements "écrans" permettant de capter les embruns (haie antidérive, filets ...).

Ecoute et dialogue

Sous l'égide des maires, et avec l'appui de leurs représentants, les agriculteurs s'engagent à participer à une concertation locale et à proposer la mise en place de mesures de protection permettant d'éviter la dérive des produits phytopharmaceutiques à proximité des lieux habités.

Les agriculteurs, avec l'appui de leurs représentants, participeront à la cellule de dialogue et la saisiront pour toute situation conflictuelle entrant dans le champ d'application de cette présente charte.

A Beaucroissant, le 13 septembre 2019

La Vice-Présidente de l'Association des Maires de l'Isère
Claude Nicaise

Le Président de la FDSEA de l'Isère
Jérôme Crozat

La Présidente de la Mutualité Sociale Agricole
Françoise Thévenas

Le Président de la Chambre d'Agriculture de l'Isère
Jean-Claude Darlet

Crédit Agricole SRA
Jean-Pierre Gaillard

Pour les Jeunes Agriculteurs de l'Isère
Le secrétaire Générale
Jérémy Jallat



ANNEXE 1 : PRÉCISION SUR LA CELLULE DE DIALOGUE

La cellule est équilibrée en terme de représentation entre le monde agricole (agriculteurs/ OPA) et "les habitants" représentés par les maires.

Il s'agit d'un comité restreint représentant les différents corps signataires de la charte.

Chaque problème est étudié au cas par cas par les membres de la cellule. L'objectif de la cellule est de trouver une solution acceptable pour l'ensemble des parties prenantes. Les membres de la cellule s'appuieront sur l'écoute, le dialogue et la concertation pour résoudre au mieux le problème.

ANNEXE 2 : ENGAGEMENT DES DIFFÉRENTS ACTEURS

LES BONNES PRATIQUES DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES, DES ÉLUS LOCAUX ET DES ASSOCIATIONS DE RIVERAINS ET DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT.

→ Les organismes professionnels (Chambres d'agriculture, syndicats majoritaires, coopératives agricoles ...).

- ▶ Organisent des réunions et/ou journées "portes ouvertes" à destination des riverains pour présenter et expliquer l'activité agricole, les raisons d'un traitement, les produits et matériels utilisés.
- ▶ Animent des ateliers en partenariat avec les établissements de la vie dans le département.

- ▶ Intègrent une approche "riverains" dans leurs différents conseils.
- ▶ Promeuvent la charte "riverains".
- ▶ Participent au comité de pilotage pour contribuer au suivi de la charte et désignent des représentants dans la cellule de dialogue le cas échéant.
- ▶ Saisissent la cellule de dialogue, lorsqu'elle existe, de tout signalement ou de toute situation conflictuelle.

→ Les élus locaux (Association départementale des maires, Conseil départemental) :

- ▶ Organisent la concertation en fonction des modalités décidées localement.
- ▶ Jouent leur rôle d'intermédiation et font preuve de pédagogie.
- ▶ Promeuvent la charte "riverains".
- ▶ Limitent le développement des zones urbanisables en zone agricole ou, le cas échéant, prévoient des obligations de protection, comme des haies brise vent, sur ces nouvelles zones par le constructeur ou la commune.
- ▶ Participent au comité de pilotage pour contribuer au suivi de la charte et désignent des représentants dans la cellule de dialogue le cas échéant.
- ▶ Saisissent la cellule de dialogue, lorsqu'elle existe, de tout signalement ou de toute situation conflictuelle. ■

Vos audioprothésistes Entendre, vos experts de l'audition

- Bilan auditif gratuit⁽¹⁾
- Devis personnalisé
- Services Entendre⁽²⁾
- Prêt gratuit d'aides auditives⁽³⁾
- Garantie et assurance 4 ans incluses⁽⁴⁾

Peggy SARTELET
Audioprothésiste diplômée d'État

HEYRIEUX
14, Rue du Colombier

VILLEFONTAINE
Centre commercial Saint Bonnet

Tél. : 04 78 40 44 87

Les audioprothésistes **entendre** ... et la vie recommence

(1) À votre choix : individuelle (2) Voir conditions d'usage des centres membres d'Entendre (3) Voir conditions d'usage des centres membres d'Entendre (4) Voir conditions d'usage des centres membres d'Entendre

MATERIAUX DE CONSTRUCTION

PRODUITS AGRICOLES - CHARBON - JARDINERIE
ENVIRONNEMENT EXTERIEUR

SERVANIN MATERIAUX

38780 SEPTÈME / Tél. 04 74 58 25 82



Grenoble, le 25 avril 2019

COMMUNIQUE DE PRESSE JA ISERE

« Nous avons des coquelicots »

Le Syndicat des Jeunes Agriculteurs de l'Isère prend la parole ! Le sujet des pesticides en agriculture est sensible. Après deux agressions de producteurs et l'expression « cognons sur les empoisonneurs », utilisée par le compte twitter du collectif « nous voulons des coquelicots », a créé la polémique. Ras-le-bol des clichés et des critiques sur leur métier : de plus en plus de producteurs contre-attaquent. Une nécessité pour l'agriculture : continuer à favoriser le dialogue constructif.

De nombreux agriculteurs sont pris à partie au moment d'épandre des produits de protection sur leurs cultures. Il faut noter que certains malheureusement ont été agressés physiquement. Un phénomène pas si marginal, comme le rappelle Sébastien PONCET, Président du Syndicat des Jeunes Agriculteurs de l'Isère : « Sur le terrain, les interpellations d'agriculteurs sont de plus en plus importantes, même si elles ne finissent – heureusement – pas toujours par une agression physique. ». Nous voulons des coquelicots « vont contre un dialogue constructif que nous essayons de mettre en place ».

L'agriculture doit-elle se poser en victime ? Une posture sans doute tentante, quand de tels incidents auront toujours tendance à créer une sympathie bienvenue pour un secteur souvent éreinté. La volonté généralisée du monde agricole de s'expliquer est incontestable. Il est urgent, pour l'agriculture, de ne plus donner l'impression de seulement se défendre, mais de communiquer positivement, expliquer davantage la réalité d'une profession peu voire mal connue. C'est ce que s'efforce de faire les JA de l'Isère à travers des actions de communication auprès du grand public lors d'événements comme la fête de la Nature à Voiron.

Le saviez-vous ? La consommation de produits phytosanitaires à l'hectare de surface agricole utile (SAU) a diminué d'un tiers entre 2000 (3,28 kg/ha) et 2010 (2,28 kg/ha). Sources : UIPP ; SSP. Les agriculteurs ont réduit de 45% l'utilisation de produits phytosanitaires en volume depuis 1990. Les doses moyennes nécessaires pour traiter 1 hectare ont été divisées par plus de 34 fois en 60 ans et la toxicité moyenne a été divisée par 8,5. Ramenée au nombre d'hectare, la consommation française de produits phytosanitaires arrive en 9ème position au niveau européen derrière notamment les Pays-Bas, l'Italie, l'Espagne et l'Allemagne. Source Eurostat 2015. Les agriculteurs priorisent les alternatives lorsque cela est possible et optimisent l'efficacité des traitements obligatoires pour sauver la récolte. Les nouvelles générations de produits sont utilisées à des doses à l'hectare plus faible : entre 1950 et 2000, les doses appliquées ont ainsi été divisées par 9. Source : BASF.

Les agriculteurs sont formés individuellement à une utilisation responsable des produits phytopharmaceutiques. Après leur formation, ils reçoivent un agrément pour l'achat et l'utilisation des produits qui est à renouveler tous les 5 ans. Tous les pulvérisateurs utilisés pour l'application des produits phytosanitaires sont eux aussi contrôlés tous les 5 ans.

Les Jeunes Agriculteurs de l'Isère montrent tous les jours leur motivation à renouveler leurs méthodes pour plus de durabilité. Les réunions « nous voulons des coquelicots » ne permettent pas le dialogue et l'échange entre particulier et professionnel agricole. Si vous souhaitez connaître la réalité : contactez les bonnes personnes, allez à la rencontre de ces Jeunes Agriculteurs. Ainsi, vous pourrez découvrir tout le travail de ses femmes et de ses hommes qui œuvrent pour une agriculture de qualité et en constante évolution.

Pour le Syndicat des Jeunes Agriculteurs de l'Isère
Sébastien PONCET, Président
06.30.07.40.69



CONSEIL DES ENFANTS

Dans le souci d'améliorer la sécurité aux abords des écoles, le conseil des enfants a tenu à élaborer une signalisation qui rappelle aux parents les règles élémentaires de prudence vers les parkings.



→ Le nouveau conseil des enfants 2019-2020 a été élu en octobre dernier. **5 élèves de CM1** sont venus s'ajouter aux **4 élèves de CM2** élus l'an dernier. ■



Yannis Ziani



Capucine Spetch



Milan Chaumet



Esteban Thomas



Maelyne Basson



Kylian Noël Bicho



Julian Pemet



Maelia Miranda



Juliette Bertin

INAUGURATION DE L'ESPACE FITNESS



Inauguration de l'espace fitness en extérieur dans le parc de la Maison pour Tous le vendredi 24 Mai 18h en présence de Aurélie Vernay, conseillère départementale, Sébastien Chabal, Christian Rey et les conseillers municipaux.

Cette plateforme sportive, ouverte à tous permet de pratiquer le sport tout en gardant un œil sur les enfants qui profitent de l'aire de jeux qui leur est réservée.

Un coach sportif, Dimitri Fonclaud, est mis gracieusement à disposition les samedis matin de 10h30 à 11h30 lorsque la météo le permet pour prodiguer des conseils sur l'utilisation des installations.

Coût de l'opération : 98 295 € HT, subventionné à plus de 50%, en charge pour la commune 40 000€. ■



VISITE DE LA STATION DE REVENTIN - VAUGRIS AVEC ART ET CULTURE



technicien a expliqué l'historique de cette station où Diémoz et Saint Georges ont été à l'origine de la construction de la conduite d'évacuation des eaux, ainsi que le fonctionnement et les différentes étapes du traitement de nos eaux depuis le traitement des eaux arrivant à la station jusqu'à leurs rejets dans le Rhône en passant par des bassins de prétraitement, décantation, traitement biologique, clarification.

Les boues sont récupérées dans un digesteur en créant du biogaz, qui n'est pas rejeté dans la nature mais utilisé dans le chauffage, revendu à un distributeur d'électricité ou injecté dans le réseau de gaz.

Lancé en 2013, le chantier d'extension et de modernisation de la station d'épuration vise à l'horizon 2030, conformément aux perspectives d'évolutions de la population des communes concernées, et de l'accroissement des charges de pollutions industrielles, à doubler la capacité de traitement du site, qui devra atteindre les 125 000 équivalents habitants. ■

→ Où vont nos eaux usées ? Comment sont-elles traitées ? Comment les recycle-t-on et comment vont-elles dans le Rhône ?

Autant de questions que se posent les adhérents de l'association Art et Culture. Pour obtenir des réponses, ils se sont déplacés à la station d'épuration de Reventin-Vaugris accompagnés de Christian Rey et des élus. Dans un premier temps, un



INAUGURATION DU BOIS DES LUTINS le mardi 02/07

Le nouveau parc de loisirs nature d'Auvergne-Rhône-Alpes est à Diémoz !



C'est en présence de Aurélie Vernay, conseillère départementale du canton, René Porretta, président de la CCCND, de Sébastien Chabal et de Christian Rey que Thierry Franc, président d'Adventure Group et Renaud Fine, directeur général d'Adventure Group ont inauguré le Bois des Lutins à la Combe du Loup sur notre commune.

Ce nouveau parc de loisirs nature, de la région Auvergne Rhône Alpes, s'étend sur 10 hectares, est jalonné de plusieurs étangs. C'est un parc, nouvelle génération, respectueux de la biodiversité. Construit autour d'un univers féérique de lutins et d'elfes, d'attractions et de jeux insolites accessibles à tous. Sébastien Chabal en est le parrain.

C'est une première tranche, qui est à la disposition des visiteurs. M. Franc et M. Fine se sont réjouis de l'aboutissement des travaux effectués, ont remercié toutes les personnes qui ont permis cette ouverture, grâce à leurs efforts et se projettent déjà dans la réalisation des tranches futures.

Lors des discours, M Porretta a rappelé l'historique du dossier. La commune de Diémoz depuis plusieurs années a travaillé sur ce projet pour le faire aboutir au mieux, projet relayé par la CCCND qui a la compétence des loisirs.

Christian Rey a remercié le Département de l'Isère pour son implication dans la sécurisation du site et Sébastien Chabal pour avoir accepté son rôle de parrain. ■



En tant que professionnel du paysage nous mettons en oeuvre notre savoir-faire pour aménager et entretenir vos espaces extérieurs.

JARDIN SERVICE
SAS JS
38760 Pont-Evêque
04 74 57 67 67
contact@jardinservice.fr
www.jardinservice.fr

SARL PELLE
Agrée QUALIGAZ

QualiPoc QualiBois QualiSol

ZINGUERIE-SANITAIRE
ADOUCCISEUR D'EAU-CLIMATISATION
ENERGIE RENOUVELABLE/GEOTHERMIE/SOLAIRE
CHAUDIERE A GRANULES- POELE A BOIS

38790 DIEMOZ
TEL. : 04 78 96 21 75
E-mail : sarl.pellet@orange.fr

ISOFLON
PRODUITS P.T.E.

19 Z.A. GRANGE NEUVE, DIEMOZ

Rénovation de tous revêtements anti adhésifs de vos casseroles, plats et ustensiles sous 48 h

Tel : 04.78.96.22.37



MARCELLE PELLET a reçu la médaille d'argent de jeunesse et sports

Lors de l'assemblée générale des Caligae, Samedi 7 septembre, Marcelle Pellet a reçu la médaille d'argent de jeunesse et sports, des mains de Christian REY en présence de Michel BECCHI, président des Caligae, de Didier GAUTIER, président du comité départemental du Dauphiné, de son époux et de sa famille.

C'est en 1969 que Marcelle entrait dans la vie associative locale. Avec 50 ans au service de la vie associative et plus de 47 ans de présidence, Marcelle a véhiculé des valeurs essentielles, un esprit de solidarité qui permet de lutter contre l'isolement et entretenir ainsi des liens intergénérationnels.

Après avoir été trésorière des Mésanges Bleues, association de majorettes, elle en devint présidente puis présidente du twirling-bâton. Ces associations diémoises ont représenté brillamment notre commune aux championnats nationaux et internationaux. C'est en 1998 qu'elle créa le club de marche des Caligae dont elle a assuré la présidence pendant presque 20 ans.

Marcelle n'a jamais compté la somme de travail nécessaire pour mener à bien sa mission avec pour devise : **"Il ne faut pas vivre pour être aimé, mais il faut aimer pour vivre"**. ■



Les nouveaux arrivants samedi 07/09

→ Le samedi 07/09 en mairie, le Conseil Municipal accueillait comme chaque année les nouveaux arrivants.

Une trentaine de personnes étaient présentes. A cette occasion, Christian Rey a fait l'historique de la commune, a présenté les services à disposition des habitants du village. Un film, élaboré par Gilbert Parrain, retraçait les derniers événements qui ont jalonné la vie du village.

→ Lors de cette réception ont été remises les récompenses du concours de fleurissement 2019 :

Mme Bouvier • Mme et M. Federico • Mme et M Besson • Mme et M Louchard • Mme Turin • Mme et M Pratési • Mme et M Barthes ont reçu un bon d'achat à utiliser auprès de la société horticole Frandon. ■



La médaille d'argent d'honneur régionale, départementale et communale

→ Le samedi 12 Octobre, à l'occasion du congrès des maires de l'Isère qui a eu lieu à l'Alpe d'Huez, la médaille d'argent d'honneur régionale, départementale et communale a été remise à Muriel Touchant et Philippe Gallon pour leur investissement au service des collectivités locales par Daniel Vitte, président de l'association des maires de l'Isère, et Lionel Beffre, préfet de l'Isère. Cela fait maintenant près de 25 ans qu'ils s'investissent quotidiennement dans notre commune. ■



Inauguration de la maison pluridisciplinaire

→ Vendredi 18 octobre, la maison pluridisciplinaire a été inaugurée rue des Barbières.

Ces locaux municipaux entièrement rénovés (ancien bâtiment du club du 3^{ème} âge) vont accueillir deux cabinets médicaux et paramédicaux d'une superficie de 70 m².

Une médecin généraliste, une naturopathe et une psychologue travailleront dans ce nouvel espace.

Les travaux entrepris par la commune pour mettre aux normes les lieux ont coûté 80 000 €. A cette occasion, les Diémois ont pu profiter de ces portes ouvertes pour découvrir les nouvelles installations. ■



SCEA HORTICOLE FRANDON

- **VENTE DIRECTE**
- GROSSISTES - PARTICULIERS**
(plants - fleurs - légumes - chrysanthèmes - sapins de Noël...)
- **EXPOSITION**
(toutes variétés de fleurs)
- **PLANTES MÉDITERRANÉENNES**

Tél : 04 78 96 24 46
www.frandon-horticulture.fr
60 route de Lafayette - 38790 DIEMOZ

Retrouvez-nous sur Facebook

GUILLAUD TP
CANALISATIONS V.D.

VOS AMÉNAGEMENTS POUR DEMAIN

- Canalisations
- Voirie Réseaux Divers
- Aménagements hydrauliques
- Travaux chez le particulier

EXPERIENCE
Présent depuis 40 ans dans le secteur des Travaux Publics.

PROXIMITÉ
Implanté à St Jean de Bouray, présent à Vienne, Bourgoin, Est Ivreaux.

COMPÉTENCE
Une équipe à l'écoute humaine et opérationnelle.

REACTIVITÉ
Un service d'urgence 24h/24 et 7j/7.

Contactez-nous : 04 74 58 68 16
Consultez notre site : www.guillaudtp.fr

GUILLAUD TP
Zone Industrielle Prt de la Bône
38440 SAINT-JEAN DE BOURAY

NOUS RÉALISONS CHAQUE JOUR UNE GESTION GLOBALE DE VOS AMÉNAGEMENTS



Avant commissions

Le travail des commissions s'est poursuivi pendant ce semestre conformément au timing prévu de manière à ce que toutes les activités de rentrée puissent reprendre normalement.

COMMISSION TRAVAUX

La commission travaux a travaillé sans relâche même pendant l'été. La surveillance des travaux, le dialogue avec les entreprises pour obtenir les réalisations dans les temps demandent une disponibilité quotidienne.

Pour information ont été effectués ou bien vont débiter :

- ▶ L'enfouissement des réseaux route du Brachet.
- ▶ L'agrandissement de la cantine scolaire élémentaire pour accueillir 36 places supplémentaires.
- ▶ La rénovation du goudronnage communal et de la cour de l'école élémentaire.
- ▶ Le marquage de signalisation au sol dans le village.
- ▶ La réfection du mur entre la rue de l'espérance et la parc des Pins.
- ▶ La maintenance du terrain d'honneur de football.
- ▶ La poursuite du passage en LED de l'éclairage public.

En projet :

- ▶ La mise en conformité de logements communaux.
- ▶ La création du parcours piétonnier de la rue des Michaudières vers la résidence des Pins. ■



COMMISSION SCOLAIRE

→ Jours et horaires d'ouverture des écoles maternelle et élémentaire.

Jours de classe : LUNDI, MARDI, JEUDI, VENDREDI

Horaires : 8h30-11h30 et 13h30-16h30

Le lundi 2 septembre, 281 enfants se sont retrouvés pour une nouvelle rentrée scolaire.

En maternelle : 116 enfants sont répartis en 4 classes :

- ▶ 29 Petits/Moyens avec Mme Doron et Mme Guyot.
- ▶ 29 Petits/Moyens avec Mme Charpy.
- ▶ 29 Moyens/Grands avec Mme Carre.
- ▶ 29 Grands avec Mme Pierre.

La municipalité met à disposition une ATSEM dans chaque classe pour seconder l'enseignant : Mmes Annie Buisson, Sandy Cassard, Dalila Bandera, Annabelle Vitry, et Caroline Janin.

En élémentaire, nous avons 7 classes pour 165 élèves :



- ▶ 23 CP/CE1 avec Mme Krol
- ▶ 22 CP/CE1 avec Mme Goiffon
- ▶ 23 CE1 avec Mme Arnould
- ▶ 25 CE2 avec Mme Vanel
- ▶ 25 CM1 avec Mme Valente et Mme Douheret
- ▶ 23 CM1/CM2 avec Mme Loillier
- ▶ 24 CM2 avec M. T'jampens et Mme Douheret

A l'école élémentaire, les élèves bénéficient d'un intervenant sport "Mr Pierre Chauvin", d'un cycle piscine, d'un cycle escalade. En collaboration avec la commission environnement,

les enfants ont fabriqués des nichoirs qui ont été installés à l'école et dans le parc. Les enfants sont heureux d'avoir participé à un après-midi au **Bois des lutins**.

A la maternelle, les enfants sont ravis de bénéficier d'un cycle piscine (pour les grandes sections), ils participent à l'action "Jardiner Autrement" (pour les moyennes sections). Toutes les classes ont pu bénéficier d'un après midi au **Bois des lutins**.

Rappelons qu'un jardin pédagogique a été créé en collaboration avec la commission environnement, les directeurs des 2 écoles et l'association Véga Environnement à proximité du parc à chèvres dans le parc de la maison pour tous afin que tous, enseignants et élèves puissent s'y rendre plus régulièrement.

Le personnel communal profite des vacances estivales pour effectuer les travaux au sein des écoles, un grand merci à eux, ils veillent à l'entretien des locaux, des bandes de lièges ont été mises pour mieux afficher le travail des enfants, le marquage des jeux dans la cour de l'élémentaire a été refait ainsi que d'autres ont été créés.

Mr T'jampens a pu commencer une nouvelle année scolaire dans une classe toute rénovée et le tableau interactif portatif a été changé par un modèle fixe et plus récent.

Les filets du city stade vont être changés prochainement. Le système de surveillance des écoles a été remis à jour. Et pour un meilleur confort des enfants au restaurant scolaire de l'école élémentaire, un agrandissement va voir le jour ainsi qu'une modification du mobilier de la garderie, plus un achat d'un four.

Ce sont trente-six places supplémentaires qui permettront aux petites classes de manger dans de meilleures conditions sans être impacté par la rotation des services.





LA VIE DU CCAS

PROJETS À VENIR

SENIORS

NOUVEAUTÉ !



► COURS D'INITIATION A L'INFORMATIQUE

Suite aux nouvelles contraintes administratives obligeant de plus en plus la population à faire ses démarches et déclarations par voie numérique, le CCAS a décidé de renouveler ces cours d'initiation à l'informatique à destination des seniors, afin de leur permettre d'approprier l'utilisation d'un ordinateur ou d'une tablette ou – pour ceux ayant déjà cette maîtrise - de se perfectionner.

Face à l'affluence des inscriptions 2 groupes supplémentaires ont été mis en place.

Afin de pouvoir travailler dans de bonnes conditions un ordinateur a été affecté à chaque participant et le nombre d'inscrits a été limité à 6 personnes par séance, permettant ainsi un suivi personnalisé. Ce sont donc 4 groupes qui ont évolué au fil des semaines (2 groupes "débutant" + 2 groupes en perfectionnement) avec la formatrice du Lycée Bonnevaux de St Jean de Bournay.

Les participants ont même pu faire leurs démarches en ligne pour :

- L'obtention de leur vignette CRIT'AIR(*) à apposer sur le pare-brise de leur véhicule.

- L'inscription de leur véhicule auprès du SMND pour bénéficier de l'accès aux déchetteries du territoire suite aux installations prévues de barrières automatiques détectant la plaque d'immatriculation et réglant le nombre de passages.

* Le certificat qualité de l'air est obligatoire pour circuler dans les zones à circulation restreinte instaurées par certaines collectivités ou pour circuler lorsque le préfet instaure la circulation différenciée lors de certains épisodes de pollution.

► TELEALARME

Le suivi mensuel du bon fonctionnement de la téléalarme est assuré chaque mois auprès des bénéficiaires.

► PLAN CANICULE

Le plan canicule a été activé cet été à plusieurs reprises impliquant une prise de contact avec les personnes inscrites sur le registre prévu à cet effet ainsi qu'avec les bénéficiaires de la téléalarme afin de prendre de leurs nouvelles et de leur promulguer la conduite à tenir durant les fortes chaleurs. Des brumisateurs ont été distribués aux personnes le souhaitant.



JEUNESSE

► POUR LES JEUNES DE 3 A 12 ANS

CENTRE DE LOISIRS D'ETE : du 08 au 26/07/2019

Le thème exploré "voyageons dans le temps" a ravi petits et grands puisque 49 enfants ont participé à cette aventure durant la 1ère semaine, 49 également la 2ème semaine et 27 enfants la 3ème semaine avec de multiples activités et sorties dont un court séjour avec 1 nuitée à l'espace Montgontier à Gillonnay. Un spectacle de qualité précédé d'une après-midi grands jeux en bois, a clôturé ces 3 semaines rassemblant ainsi bon nombre de parents autour des enfants et animateurs.

CENTRE DE LOISIRS D'AUTOMNE : du 21 au 25/10/2019

Le Centre de Loisirs a ouvert ses portes au cours des vacances de la Toussaint : 48 enfants y ont participé dont 16 âgés de moins de 6 ans. Une sortie a été programmée au Bois des Lutins.



► POUR LES ENFANTS SCOLARISES SUR LA COMMUNE

NOUVEAUTÉ !

PLAN MERCREDI

Le CCAS a mis en place en partenariat avec le Centre Social d'Heyrieux et la Mairie d'Heyrieux, un centre de loisirs accessible tous les mercredis aux enfants de Diémoz. Une navette permet l'acheminement des enfants sur la commune d'Heyrieux pour rejoindre les locaux du centre social et pour les ramener en fin d'après-midi.



► POUR LES JEUNES DE 18 A 25 ANS

ACTION DE PRÉVENTION ROUTIÈRE

Reconduction pour la 3ème et dernière année : de la journée de sensibilisation aux dangers de la route et aux conduites à risque sur le site de Centaure l'Isle d'Abeau le samedi 05/10/2019

Avec au programme divers ateliers :

- Maîtrise du véhicule et gestion du stress au volant d'un véhicule Centaure sur les 3 plateaux chaussée glissante.
- Simulateur 3 D permettant de mesurer la rapidité de réaction face à un danger imminent.
- Parcours alcool-drogue
Animé par Centaure et 2 intervenants de la Préfecture de l'Isère dans le cadre du PDSR 2019 (Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière).

Cette journée a été animée par Centaure et a été financée par la Préfecture de l'Isère dans le cadre du PDSR 2019 (Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière) et le Département de l'Isère ainsi que par le

bénéfice des manifestations organisées par le CLAS. Les jeunes participants ont été ravis de cette expérience et très attentifs aux conseils de prévention et de conduite des animateurs.





LA VIE DU CCAS

► FETE D'ETE : 06/07/2019

Le CCAS était présent lors de cette fête populaire organisée par la Commission des sports qui a vu s'affronter les équipes de boulistes puis celles des bubble ball sous les rires des spectateurs ainsi que les jeunes enfants qui ont crapahuté sur les diverses structures gonflables avant d'achever la journée sous le spectacle d'un feu d'artifice de qualité.



DIVERSES INFORMATIONS

► TRANSPORT SOLIDAIRE :

Depuis janvier 2019, après un travail entre la CCCND et les CCAS du territoire, la navette de convoyage a été transformée en TRANSPORT SOLIDAIRE.

- Un rendez-vous médical, administratif ou autre, une visite chez des amis ? vous pouvez désormais aller où vous le souhaitez sur une des 10 communes de la CCCND.

Un train à prendre ? un organisme de solidarité à rejoindre (restos du cœur...), un rendez-vous au Pôle emploi... ?

- Un rendez-vous médical, une visite à faire auprès de proches hospitalisés au médipôle de Bourgoin ou à Vienne ?

→ Une bonne manière de vous déplacer ponctuellement en toute autonomie...

Vous pouvez désormais vous inscrire en mairie pour pouvoir bénéficier de cette nouvelle formule (selon critères d'éligibilité) : Pour 1.50 € le trajet aller vous pouvez réserver le taxi de votre choix (parmi les taxis mandatés par la CCCND) pour vous diriger vers l'une de ces 3 zones :

Zone A : Toutes les communes de la CCCND

Zone B : Centre administratif St Bonnet à Villefontaine, Gare de St Quentin Fallavier

Zone C : Médipôle Bourgoin Jallieu ou Vienne

Ce serait dommage de ne pas l'utiliser... et de perdre cette possibilité !

Contactez les artisans taxi du territoire partenaires du service "Transport Solidaire"



AUDREY TAXI - Diémoz
07 61 68 06 07
audreytaxi.diemoz@gmail.com

A.M TAXI - Diémoz
06 98 81 74 70
allegatieretaxi@gmail.com

GREGG TAXI - Diémoz
06 49 51 44 58
gregg.taxi@gmail.com

TAXI VERNAY - St Georges d'Esp.
06 64 68 10 93
taxivernay@free.fr

TAXI LUDO - Oytier St Oblas
06 84 81 12 06
taxi.ludo@orange.fr

ANIMATION SOLIDAIRE :

- **TELETHON 2019 : 06 et 07 décembre**
Organisé par le CCAS en partenariat avec de nombreuses associations diémoises.

Fil rouge : pour une planète solidaire et soirée spéciale jeux de société.

Programme en dernière page de ce bulletin.

Nous vous attendons nombreux !

JEUNESSE

- **POUR LES JEUNES DE 3 A 12 ANS**
SORTIES DE SKI POUR LES CM2 ET LE Conseil Municipal D'ENFANTS

3 sorties de ski financées par le CCAS organisées par la commission scolaire en partenariat avec l'association DSM dont les membres accompagnent les jeunes en chartreuse afin qu'ils suivent des cours d'initiation au ski dispensés par des moniteurs d'ESF (Ecole de Ski Français). Elles sont programmées les mercredis 15/01/2020 - 22/01/2020 et 29/01/2020 (mais pourront être décalées en cas d'enneigement insuffisant du site).

SENIORS

- **COLIS DES AINÉS**

La distribution est programmée pour le samedi 14/12/2019 à chaque bénéficiaire âgé de + de 70 ans. Merci pour votre accueil !

- **REPAS DES SENIORS**

En plus du colis, chaque diémois âgé de + de 65 ans, bénéficie également du repas des seniors. Il aura lieu Dimanche 23/02/2020.

DIVERSES INFORMATIONS

- **MUTUELLE VILLAGE :**

Suite à la mise en place de cette mutuelle village par 8 CCAS du territoire de la CCCND (Diémoz – Heyrieux – St Just Chaleyssin – Bonnefamille – Grenay – Oytier st Oblas – Valencin et Roche) Des permanences régulières sont organisées en Mairie de Diémoz par SOLIMUT (information sur panneaux d'affichage électroniques).

LA PRESSÉE DIÉMOISE :

- Ayant lieu à l'automne, les vendanges constituent le dernier événement important de la saison agricole. Encore exclusivement manuelle au XIX^e siècle, la cueillette du raisin est l'occasion d'un travail collectif, de même que les opérations qui lui succèdent.

Les vendanges s'accompagnent de nombreuses fêtes et coutumes villageoises autour du vin nouveau.

Cette moisson traditionnelle s'est presque éteinte à Diémoz, nos paysages sont maintenant, ceux des régions céréalières. Pourtant des "Rue Sur les vignes" ou "Sous les vignes" marquent encore la trace de son empreinte culturelle forte.

Depuis l'installation du pressoir et la plantation des ceps donnés par notre commune jumelée, au Carrefour de la Chapelle, tous les ans c'est l'occasion d'une "Soirée Saucisses à la Grappe et Vin de Chèvre".

Cette année encore, ce fut une belle réussite.

Les bénéfices servent à financer les sorties de ski des CM2.



COMMISSION ENVIRONNEMENT

Dans le cadre des actions menées pour la protection de l'environnement, **des nichoirs ont été installés à proximité du Groupe Scolaire, dans le parc de la Maison pour Tous, et près de la Mairie.**

Ces nichoirs, achetés en kit par la municipalité, ont été préalablement montés par les élèves des cours élémentaires, à la fin du mois de mai, lors de la première journée réservée à Jardiner-Autrement. Ils ont été installés par le personnel communal, en association avec les gens de la commission environnement.



Maintenant et pour tout l'hiver, dans le paysage de nos passereaux indigènes, on souhaite qu'ils servent de refuges à une abondante population de mésanges, nonnettes, pinsons des arbres, verdiers, rouges gorges, sitelles torchepot, ou autre petits volatiles de nos jardins.

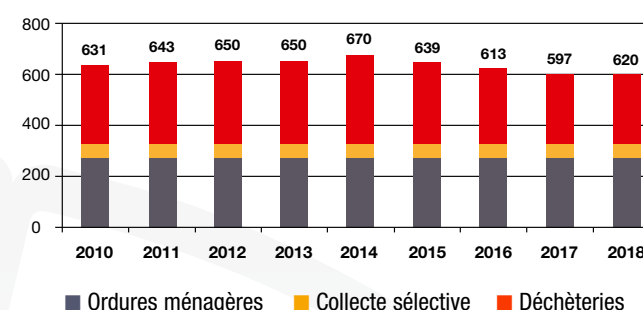
Nous espérons au printemps, une explosion de chants d'oiseau dans de mélodieuses vocalises ainsi que des naissances à foison. ■

RAPPORT ANNUEL DU SMND Récapitulatif général des tonnages à collecter et traiter sur le territoire du SMND

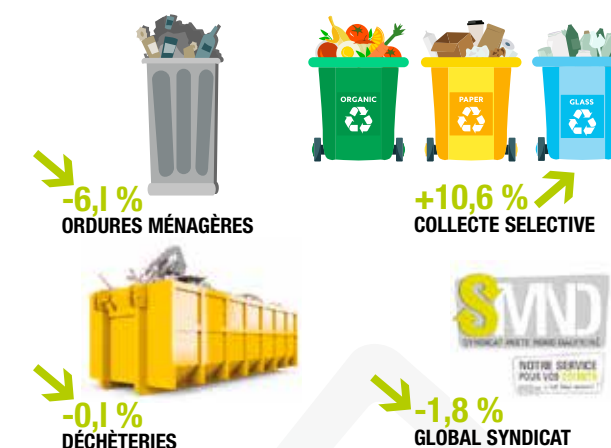
Si l'on regroupe les moyennes par habitant de l'ensemble des déchets produits et collectés par les différents modes existants, on en déduit une production globale moyenne de déchets à traiter par habitant sur le territoire comme suit :

Le Programme National de Prévention des Déchets fixe des objectifs quantifiés visant à découpler la production de déchets de la croissance économique. Il vise concrètement à réduire de 7% les déchets ménagers et assimilés (DMA) produits par habitant entre 2010 et 2020. Cet objectif a, depuis, été renforcé par la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), qui le fixe à 10 %.

Performances globales de collecte (kg/hab)



Évolution de la production de déchets par habitant depuis 2010 :



620 kg

Tous déchets confondus/ hab en 2018
Objectif de la LTECV : 568 kg en 2020

Aéroport St-Exupéry - À LA CHASSE AUX IDÉES REÇUES

→ Les avions larguent du kérosène.

FAUX En plus d'être un polluant, le carburant est une ressource précieuse pour les compagnies aériennes. Les avions n'embarquent que la quantité de kérosène nécessaire à la durée de leur vol. Un largage en plein vol n'aurait donc aucune légitimité économique ou opérationnelle.

→ Une troisième piste va bientôt être aménagée.

FAUX La croissance actuelle du trafic aéroportuaire ne va pas s'accompagner de la création d'une troisième piste d'envol. Le positionnement de deux pistes supplémentaires figure bien sur les documents d'orientation établis à la construction de l'aéroport, en 1975. Mais cette éventualité, si elle se réalisait, ne se ferait qu'à un horizon

vraiment très éloigné. En attendant, le recours à des avions plus gros et surtout mieux remplis permet d'absorber cette hausse du nombre de passagers sans augmenter le nombre de survols.

→ Les trajectoires des avions n'évoluent quasiment pas.

VRAIE Les procédures d'atterrissage et de décollage sont strictement réglementées. Un éventuel changement de trajectoire fait l'objet de plusieurs études et consultations et peut être soumis à enquête publique. Une approbation de mise en œuvre est ensuite délivrée par la Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile. L'avis de la Commission consultative pour l'environnement, regroupant notamment des représentants des associations de riverains et collectivités locales, est aussi

sollicité. Une modification d'ampleur est donc rare.

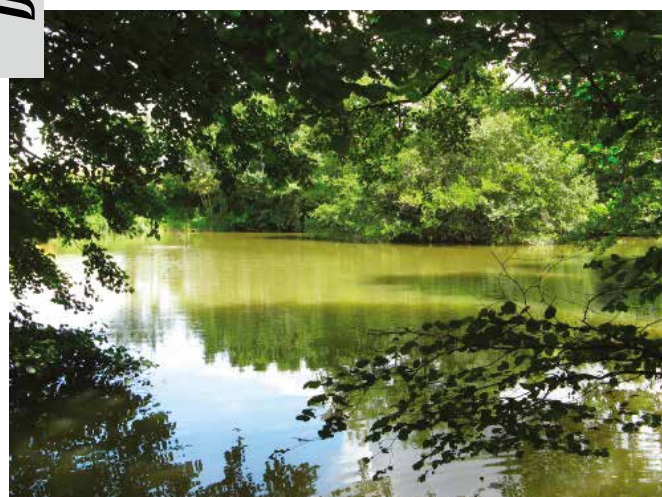
Des ruches qui font le BUZZ

Partenaire avec VINCI Airports des journées APIDays®, organisées du 13 au 15 juin par l'Union des apiculteurs de France, Lyon Aéroport a installé trois nouvelles ruches sur le site de ses nouveaux jardins partagés. ■





COMMISSION ANIMATIONS COMMERCIALES



**ECOLE DE CONDUITE
OCEANE**

St JUST-CHALEYSSIN
04 78 96 37 19
Agr. Prof. E12 038 0603 0

HEYRIEUX
04 72 48 73 44
Agr. Prof. E12 038 0738 0

DIEMOZ
04 37 65 39 23
Agr. Prof. E12 038 0899 0

Valérie DUMONT
ecoledeconduiteoceane@orange.fr

Formation B
Conduite accompagnée dès 15 ans
Perfectionnement
Forfait code illimité
Facilité de paiement

CODE
B

**Marché
de Noël**

DIMANCHE 15 DÉCEMBRE

SALLE GABRIEL REY * DE 10H À 18H

Ce marché est organisé par le GICCD
(les commerçants de Diémoz et la commission "animation commerciale" de la municipalité)

De nombreux exposants - Animations pour les enfants

- * 10h à 12h > **Atelier Chocolat** (inscription obligatoire)
organisé par la boulangerie SANS
- * 13h à 16h > **Balades en calèche**
- * 14h > **Atelier Maquillage**
organisé par Optique Tasciotti

Visite et photo avec le Père Noël
Buvette et petite restauration sur place

DIEMOZ
VILLE DES CHOIX

 *Amélie Garde d'animaux*

*Vous cherchez de la compagnie
pour vos animaux domestiques*

*Je suis là pour m'occuper d'eux
pour que votre absence leur paraisse moins longue*

Services proposés
Alimentation,
jeux, calins, sortie,
promenade,
bien-être et soins

**Garde à domicile
/ Promenade**

**En 2020 OUVERTURE
D'UNE PENSION**

- Diplômée (certificat de capacité)
- Véhiculée
- Disponible semaine, week-end et jours fériés
- Proximité : Diémoz et ses environs
- Tarif : me contacter

Amélie NEPLE - DIEMOZ - Tél. : 06 83 17 43 45 - e-mail : amelie.N@orange.fr

- Boulangerie • Pâtisserie **SANS**



13, rue des Fleurs - 38790 Diémoz
04 78 96 29 77



**ALEXANDRA
VEDRUNE**

Esthéticienne à domicile

alexandra.belleathome69@gmail.com
f @belleathome69

06.69.37.14.37



Nous avons eu encore de nombreuses occasions de nous rencontrer lors des manifestations qui ont animé notre commune au cours de ces derniers mois.

Le vendredi 21 juin à 17h, au stade bouliste, a eu lieu le Gentleman des AS.

La municipalité en partenariat avec l'union bouliste diémoise, organisait son rendez-vous annuel de début d'été. Une vingtaine de quadrettes étaient présentes, des grands noms de la boule lyonnaise, champions du monde, champions de France, champions du concours de Pentecôte de Bellecour...

Christian Rey et Éric Waille président de l'union bouliste, étaient heureux d'accueillir ces sportifs, pour permettre ce moment de convivialité avec les boulistes locaux.

GDP VENDOME, son président M. Gaubertier, ainsi que M. Faure, participent activement à ce rendez-vous annuel qui se termine par un buffet convivial. ■



GENTLEMAN DES AS



FÊTE DE LA MUSIQUE

De 10 H à 15H, le forum des associations de Diémoz a accueilli de nombreux visiteurs venus découvrir les 35 associations présentes à la salle polyvalente Gabriel Rey.

Le comité des fêtes assura la restauration rapide et la buvette de cette manifestation.



FORUM DES ASSOCIATIONS 2019

C'est toujours un moment apprécié de la rentrée.

Cela permet aux familles de découvrir, d'échanger avec les responsables des associations et de pouvoir ainsi choisir les futures activités des enfants et des parents. ■



**Carrefour
contact
DIEMOZ**

7h-20h dimanche de 8h à 12h30
Carburant 24/24 - Boucherie - Pain

Tél. 04 72 70 52 74



La rentrée est maintenant loin de nous. Toutes les associations ont trouvé un rythme adapté à la réalisation des objectifs de l'année. Voici de nombreux articles qui illustrent les activités de chacune d'entre elles.

Le yoga est une pratique aussi bien physique que spirituelle, dont le but est d'accéder à la sérénité, à travers la méditation et la pratique de postures corporelles.

L'histoire et l'origine du yoga : Le yoga est une discipline d'origine indienne qui a pour but d'harmoniser l'esprit avec le corps, en pratiquant des mouvements corporels et des techniques de méditation.

L'origine du mot "yoga" vient du sanskrit et signifie "mise en repos", "union, joug, méthode". En Inde, le yoga est davantage pratiqué pour sa libération spirituelle, tandis qu'on le pratique en tant que gymnastique douce en Occident...

Les bienfaits du yoga pour le corps et l'esprit : **Le yoga est connu pour avoir de nombreux bienfaits sur le corps et l'esprit.** Il évite la sédentarité, ce qui est déjà une bonne chose pour tous ceux qui préfèrent leur canapé à leurs baskets ! En effet, en pratiquant des postures douces, le yoga ne demande que très peu d'effort (selon le type de yoga choisi) tout en permettant de travailler ses muscles profonds.



AEROK

La maîtrise de la respiration agit également sur les muscles abdominaux, sans que l'on s'en rende compte. Magique, non ?

Parmi les bienfaits incontestables du yoga, on retrouve **un effet relaxant, une réduction de stress, une meilleure maîtrise de la respiration** (qui joue sur le stress) et **le renforcement des muscles profonds tout en douceur. Le yoga ne peut**

avoir que des effets bénéfiques sur votre santé, à condition de choisir le type de yoga qui vous correspond le mieux. Et pour cette saison 2019/2020 nous accueillons 36 yoguettes et yoguis, divisés en 2 groupes, dans la Salle de Danse derrière la Halle. Les cours sont toujours assurés par Joëlle, **le mardi de 17h15 à 18h30 et de 19h à 20h15.**

Date à retenir : Assemblée Générale le mardi 23 juin à partir de 20h30 dans la salle de réunion du Hall des Sports.

À méditer : "Chaque fois que nous nous voyons est une première fois, parce que tu es différent et moi aussi. On ne se baigne jamais deux fois dans le même fleuve disait Héraclite. C'est tout à fait vrai, car le fleuve coule sans fin et ses eaux ne sont jamais les mêmes." Carlos Vallès. ■



Nouvelle saison pour À ART ET CULTURE

Composition du nouveau bureau de Art et Culture pour 2019/2020 :

- ▶ **Présidente :** Arlette OLANIER
- ▶ **Vice-présidente :** Mireille NAQUIN
- ▶ **Secrétaire :** Gisèle SCHNEIDER
- ▶ **Secrétaire adjointe :** Nadine ALBERT
Maryse LORITE
- ▶ **Trésorier :** Maurice ROBERT
- ▶ **Trésorière adjointe :** Nicole JOUVE
- ▶ **Intendance :** Nadine ALBERT
- ▶ **Membres du bureau :** Dominique CHANEL,
Michèle MICHALLOU

Notre nouvelle saison culturelle a bien commencé puisque les adhérents sont partis à la découverte des lacs italiens proches de chez nous avec de magnifiques villas avec jardins ayant une végétation luxuriante, des plantes rares, des fleurs exotiques, mais chargés d'histoire puisque Napoléon a séjourné aux îles Borromées. Nos adhérent(e)s ont été enchantés.

L'objectif de ART et CULTURE est de faire découvrir des lieux inhabituels, de proposer des sorties pour permettre à toutes et à tous de pouvoir se rencontrer, se divertir et d'échanger autour de thèmes diversifiés.



Voici un aperçu de notre programme pour cette fin d'année : après une visite guidée de l'exposition INDIGO au musée de Bourgoin, nous proposons une sortie d'une journée en car au barrage de Génissiat et découverte d'une association "Le C.I.E.L." à Bellegarde durant les vacances scolaires de la Toussaint afin que les enfants et petits-enfants puissent participer à nos sorties.

Mais nous n'oublions pas les amateurs de danse ou de musique, ni les passionnés de conférences, théâtre ou des visites d'entreprises. Le choix est très vaste et chacune ou chacun peut choisir !

Une première à la salle intergénérationnelle : une ciné-conférence sur Ennio Morricone animée par Fabrice Cazetoni, historien du cinéma, de l'institut Lumière de Lyon.



Cette fin d'année nous proposons également notre soirée théâtre ouverte à tous :



SAMEDI 14 DECEMBRE 2019
"SANG CEREMONIE"

Comédie interprétée par la troupe le V' de Rideau de Crachier

Guillaume Ducru doit marier sa fille Caroline à Richard Lefisse, pour lequel il n'a aucun atome crochu. Faisant

fi des sentiments de sa fille, il n'hésitera pas à provoquer quelques situations cocasses pour arriver à ses fins.

L'obstination de Guillaume sera-t-elle payante ?

Son intuition est-elle fondée ?

Jusqu'où ira l'amour d'un père pour sa fille ?

Une soirée mouvementée, une course contre la montre.

Tarif : adultes = 9,00 € - enfants = 5,00 €

Salle intergénérationnelle à 20 h 30

Invitez vos parents, vos amis, vos voisins pour passer une bonne soirée ensemble !

Nous vous attendons nombreux !

Si vous avez envie de vous évader, de découvrir de nouveaux sites ou musées, de rencontrer et d'échanger avec d'autres, alors n'hésitez pas : **venez nous rejoindre.**

Une nouveauté cette année : nous proposons une sortie aux non adhérents au cours du dernier trimestre 2019 au "tarif adhérent". **Venez faire un essai !**

Comment nous rencontrer :

Permanences : les 1^{er} et 3^e lundis de chaque mois de 18h30 à 19h30

Salle intergénérationnelle, rue du Stade DIEMOZ

Tél : **04 37 28 66 38**

Je vous souhaite à toutes et à tous de passer de bonnes fêtes de fin d'année. ■

Arlette



QUOI DE NEUF AU BASKET CLUB DIÉMOZ ...

D'abord merci à la municipalité et son aide financière pour rajouter 2 panneaux amovibles coté gradins. Nous pourrions ainsi diviser le terrain officiel en 2 terrains, poussins-mini poussins et leur programmer des plateaux tout au long de la saison.

Et puis il est de **retour** ; **Antoine Cambone**, après avoir porté haut les couleurs des cadets de l'ASVEL et actuellement jouant en N3 à Caluire, décide de s'investir dans le club qui l'a formé avec Patou en poussin. Cette saison Il prend en charge les entrainements des jeunes pousses du BCD...



Bon retour au Hall des Sports Diémois Antoine.

Cette saison beaucoup de changements, d'ajustements avec le club partenaire de Beauvoir de Marc. Mais une constante reste intangible : l'investissement de parents des joueurs dans la bonne marche de la saison...

Pour que les équipes fassent des matchs non seulement il faut des accompagnateurs, mais il faut aussi des **coaches** pour les diriger. Ils ont relevé le défi et se sont formés pour cette tâche délicate (demandé à Sylvio...lol)... Rien n'est impossible pour eux ; **Floriane** avec les **poussins U11**, **Maëlle et Raphaël** avec les **poussines U11**, **Maëlle et Antoine** pour les **Benjamines U13**, **Romane** pour les **Benjamins U13**, **Emilie et Franck** pour les **Séniors Filles**... Et bien sûr toujours assidus **les Loisirs** avec **Céline et Michel** les référents. Ils cumulent les rôles de joueuse-joueur, entraîneuse (lol)-entraîneur, coaches, cuisinière-cuisinier, barmaid -barman... etc, bref la panoplie du parfait licencié en Loisirs.

Et puis notre Président est allé passer une quinzaine de jours à HPEL. Il a 2 genoux artificiels tout neufs. Maintenant, va pouvoir s'attaquer à... la danse classique. "Scoop : *Vaslav-Fernand Nijinskitési nouveau danseur étoile dans le Lac des Cygnes nouvelle version : L'étang des Canards*"... Vous pourrez l'encourager le 31 Octobre pour la fête de la Courge et le 23 Novembre à la soirée Moules-Frites... (NB : si vous n'avez pas d'idée rejoignez le BCD qui participera au Réveillon 2019 organisé par le Basket Club de Beauvoir de Marc)... Et Fernand vous dit "La danse est l'expression perpendiculaire d'un désir horizontal." Etonnant non. Ben non puisque c'est Georges Bernard Shaw qui l'a dit, alors c'est vrai ...

Bonne saison à toutes et à tous... **Nimbus.** ■



Comme vous le savez sans doute déjà, la médiathèque de Diémoz est intégrée depuis 2012 au réseau des médiathèques de la CCCND.

- Des services en commun, comme :
Une carte d'adhérent unique pour tout le réseau, 70 000 documents disponibles et accessibles à tous, un site Internet avec réservation en ligne.
- Des salariés et des bénévoles.
- 10 ans d'existence 9 Médiathèques / 10 Communes.
- En quelques chiffres,...
Plus de 4300 inscrits, 53 000 visiteurs à l'année.
Plus de 107 000 prêts par an.
Et des animations pour tout âge, soit 16 500 personnes accueillies par an.

→ Anniversaire

En juin dernier, la médiathèque a fêté ses 30 ans : de nombreuses animations ont émaillé la semaine : les enfants des écoles, et même les tout-petits accompagnés par les nounous ont participé à l'événement en fabriquant des guirlandes colorées; nos lecteurs ont posé pour des portraits humoristiques.

Pour clôturer la semaine, une animation musicale, duo de hautbois et clarinette ainsi qu'une lecture dansée **ayaninn** ont été présentés par la "Fabrique Musicale" dans le cadre de leur "folle journée".

Et toujours en vente à la médiathèque : des tickets de cinéma pour le Kinépolis de Bourgoin au prix de 7€40 l'un.
- Ce service n'est pas réservé aux adhérents de la médiathèque, tous les Diémois peuvent en bénéficier !

Autre précision importante : la médiathèque est un lieu public ouvert à tous, il n'est pas nécessaire d'être adhérent pour venir consulter sur place documents, revues...

L'adhésion n'est obligatoire que pour l'emprunt. ■



MÉDIATHÈQUE DE DIÉMOZ : ASSOCIATION "LES AMIS DE LA BIBLIOTHÈQUE"

Le Réseau des Médiathèques des Collines, c'est...
Encore des chiffres :

Horaires d'ouverture : mercredi, jeudi 15h/18h
vendredi 15h/19h

ATTENTION : ces horaires sont susceptibles d'être modifiés à partir de janvier 2020 !

Rappel :

Tarifs adhésion - 10 € /personne adulte
5 € /enfant
ou 15 € /famille

Une année d'adhésion est offerte aux nouveaux habitants.

Renseignements en mairie ou sur le site :

<https://mediatheques-collines.bibli.fr/>





“Les Caligae”



La saison 2018-2019 s'est bien terminée malgré les fortes chaleurs.

Nous avons profité d'un temps agréable le lundi 17 juin pour notre journée ludique à l'étang de Césarges (Heyrieux) : randonnée de 8 km le matin et après un pique-nique “riche”, jeux de sociétés ou pétanque l'après-midi.



Notre sortie de fin d'année, le dimanche 23 juin, nous a permis de découvrir les magnifiques et insolites “Jardins secrets de Vaux” en Haute-Savoie. Et, après un repas sympathique au restaurant nous avons poursuivi notre visite par les gorges du Fier.

Cette fin de saison a été marquée par l'organisation du week-end de randonnées de la FSCF qui réunissait 8 clubs de notre région, les 5, 6 et 7 juillet. Pendant 3 jours, le château de Saint Sorlin-en-Bugey était notre “fief” ! Les randonnées dans le Bugey et sur le plateau de Larina au dessus de Hières-sur-Ambly ont permis de découvrir (ou re-découvrir pour certains) la région. Tous les participants garderont un bon souvenir de ce week-end de rencontres, agrémenté aussi par le convivial apéritif au pétillant rosé de Saint Sorlin !

Le calendrier de la saison 2019-2020 est déjà bien rempli.

Tout d'abord avec les 78 sorties pour les deux groupes du lundi après-midi (10-12 km pour les uns et 6-8 km pour les autres).

Pour ceux qui ne sont pas libres le lundi, il reste les randonnées du samedi (10), du dimanche (8) ou du jeudi (3) auxquelles s'ajoutent les manifestations de notre fédération : journée raquettes, séjour fédéral des randonnées, journée et week-end Territoire DSV, sans oublier les Foulées de la Frat début mars;

Un séjour d'une semaine de randonnée est programmé fin juin 2020 sur l'île de Noirmoutier.

Toutes ces informations peuvent se retrouver sur notre site : <http://les.caligae.diemoz.free.fr>

A l'issue de notre AG le 7 septembre, notre maire, Christian Rey, a remis la médaille d'argent Jeunesse et Sport à Marcelle Pellet, ancienne présidente et fondatrice des Caligae. Elle a ainsi été remerciée pour ses 50 années de bénévolat et d'investissement dans le milieu associatif.

Pour la 5^{ème} année, les Caligae ont organisé le samedi 14 septembre une randonnée pour l'Association “Princesse Léana”. Les bénéfices de cette action permettent d'améliorer le quotidien de la petite fille : merci à tous les participants !

Comme chaque année, le deuxième samedi d'octobre a eu lieu notre randonnée semi-nocturne suivie de la fameuse choucroute ! Nous étions 111 sur les chemins et 205 à table pour une agréable soirée. ■

Notre prochaine manifestation, ouverte à tous, sera la rando de 8 km environ au profit du Téléthon, le samedi 7 décembre à 13h30, suivie d'un goûter concocté par nos adhérents !



Club des Chiffres & des Lettres



Venez nous rejoindre pour stimuler vos neurones, et partager avec nous un moment de pure convivialité, sans complexe ni jugement.

Les membres du club se retrouvent tous les lundis de 14 h à 16 h, sauf pendant les vacances scolaires, dans la salle intergénérationnelle de DIEMOZ.

Nous jouons à l'identique du jeu télévisé dans un esprit bon enfant.

Cette activité permet de se rencontrer, de stimuler la mémoire, tout en restant à la portée de tous quel que soit l'âge ou le niveau.

Les ouvrages de référence sont : LE LAROUSSE et LE PETIT ROBERT, pour les mots de vocabulaire.

Pour les comptes, il suffit de connaître les tables de multiplication, afin de trouver les combinaisons pour résoudre les calculs proposés par le logiciel du jeu. Avec un peu d'entraînement les progrès sont rapides.

Après chaque coup, le logiciel indique les meilleurs mots, et propose des solutions aux comptes à trouver.

Un tournoi amical anime chaque réunion.

Nous sommes en lien avec deux autres clubs : Bourgoin (38) et Magland (73), avec lesquels nous organisons trois tournois dans l'année, le plus souvent après un sympathique repas pris en commun.

Contact : ophedile@gmail.com ■

JORDAN Père et Fils Travaux Paysagers

- Création - Entretien - Aménagement
- Professionnels - Particuliers
- Maçonnerie paysagère
- Terrassement - VRD

04 74 92 87 65

38890 Saint-Chef
38390 Bouvesse-Quirieu jordan@travauxpaysagers.fr



La Chorale de Diémoz

Une belle fin de saison pour la chorale

Il y a des répétitions dont on se souvient longtemps !

Il y a eu cette séance photo en tenue de concert !

Il y a eu ce public inattendu : une splendide petite femme âgée entourée de ses deux filles américaines, prêtes à entendre toutes les chansons de notre répertoire...



Une répétition pas comme les autres...

Rencontres du 20 au 25 mai 2019

L'Association "CHORALES EN CHŒUR", à laquelle adhèrent 28 chœurs du Nord-Isère, organise tous les deux ans, à Villefontaine, des Rencontres Chorales. Dans des lieux différents de la ville, 18 chorales, issues de 11 communes, interviennent chaque soir de la semaine, en intérieur ou extérieur selon la météo ! Elles présentent, dans leur programme, des chants choisis librement sur le thème "Infinis voyages".

"Soyé Bô les filles" a ouvert ce cycle de rencontres, **lundi 20 mai**, en participant au concert inaugural donné à la Salle Balavoine, avec "Accord Sensible" de Vaulx-Milieu, "Emulsine" de Bonnefamille et la "Clé des Chants" de Charvieu-Chavagnieu.



Rencontres Chorales du Nord-Isère

Pour clore ce festival, **samedi 25 mai**, un Concert-Spectacle a été donné au Théâtre du Vellein par un Chœur Ephémère, Chef de Chœur Benjamin Ingrao, création et direction artistique Serge Folie.

Ce chœur était constitué, pour un an, de choristes volontaires issues ou non des chorales participantes, dont quelques membres de "Soyé Bô les filles".

Concert du 30 juin 2019 :

Malgré la chaleur écrasante, a lieu, dans la fraîcheur de notre petite église de Diémoz, le concert annuel où "Soyé Bô les filles" et leur chef Florian accueillent "Adèle et Cie", chorale mixte de Domarin.

Sophie Liebaut dirige ce chœur, Emmanuel Robin l'accompagne au piano. La "Habanera de Carmen" interprétée par les deux chœurs réunis apporte une touche finale originale surtout lorsque nos deux pianistes, Emmanuel et Florian, décident spontanément une interprétation humoristique à 4 mains !!!

Le pot de l'amitié est offert aux invités dans le parc de la Maison pour Tous.

Pique-nique début juillet

Discussions, rires et bien sûr chansons animent cette belle soirée d'été qui se déroule dans un cadre très agréable et devant un magnifique buffet confectionné par les choristes.



Concert du 30 juin à Diémoz

Après ces grosses chaleurs des jours précédents, ni la pluie, ni l'orage n'ont pu perturber ces bons moments précieux de partage et d'amitié ! ■



Club de l'Amitié de Diémoz



Amis retraités,

Venez nous rejoindre pour passer de bons moments ensemble autour de parties de cartes et de jeux de société tous les jeudis après midi.

Nous nous réunissons autour d'un petit café à la salle intergénérationnelle. Une fois par mois, nous organisons un repas préparé et servi par un traiteur.

Sont aussi proposés deux thés dansants et un concours de belote dans l'année.

Enfin nous clôturons dignement l'année autour d'une excellente bûche de Noël.

Alors ça vous tente ?

Pour tous renseignements, contactez la Présidente Mme Châtain au 04 78 96 20 62 ou le secrétaire Mr Bonhomme au 06 70 48 32 40 ■

Le Comité de JUMELAGE

Le Comité de Jumelage de Diémoz avait organisé Samedi 21/09 une petite escapade au marché de TURIN.

Une quarantaine de Diémois était au rendez-vous pour partager ce moment.

Les produits gastronomiques ont rempli les paniers.

Les emplettes terminées, les participants ont pu profiter de la visite des monuments de la ville avant de repartir pour leur commune du nord Isère, jumelée depuis cinq décennies à Castellenuovo Belbo, commune italienne de la province d'ASTI. ■





Comité des Fêtes de Diémoz



En cette rentrée 2019, les bénévoles du Comité des Fêtes ont animé le Forum des Associations avec la gestion de la buvette.

Démarrage de la journée par le désormais traditionnel café offert à chaque membre des associations diémoises présentes lors de l'installation de leurs stands.

La petite restauration de midi a rencontré du succès avec 20 kilos de frites à cuire, 140 sandwiches à préparer, le tout accompagné d'un bon viognier.

Chacun a passé une journée fort sympathique et conviviale.

En ce samedi 6 octobre 2019, le Comité des Fêtes organisait une matinée saucisses-frites. Après les spécialités réunionnaises des années précédentes, l'équipe a proposé un plat plus régional avec les diots de fabrication artisanale. Notre objectif fut largement dépassé.

Au total, les participants ont ainsi dégusté 340 diots et 20 kg de frites. Une première qui a été un succès. Tous nos bénévoles étaient enchantés de cette matinée.

Un grand bravo à l'équipe pour cette réussite où tout s'est déroulé dans la bonne ambiance, la sérénité et l'autonomie de chacun à son poste. Bref, une recette pour réussir dans le monde associatif.

Le bureau a préparé son calendrier des manifestations 2020.



Un premier Rendez-vous :

→ Le samedi 1 février 2020
NOTRE REPAS DANSANT

Au menu, le plat culinaire "la Jambalaya" que nos diémoises et diémois apprécient d'année en année, avec bien sûr notre DJ pour créer une super ambiance.

→ Ensuite le samedi 21 mars 2020 :
VENEZ FETER LES 5 ANS DU COMITE DES FETES

Ah oui, que le temps passe vite ! Cette soirée dansante (pas de repas), l'équipe vous l'offre aux habitants de Diémoz (entrée libre). Une seule consigne : s'amuser.

Nos bénévoles vous attendent nombreux pour fêter avec nous notre anniversaire.

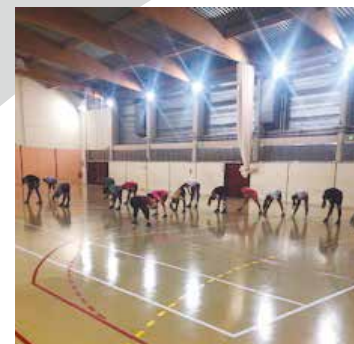
N'oublions pas nos petits, nos enfants avec la cueillette des œufs de Pâques : 1000 œufs frais bien cachés qu'il faut découvrir. Sans compter avec les 3 œufs mystère ! Et bien entendu avec ces œufs, nous vous invitons ensuite à partager l'omelette géante que le comité vous offre.

→ Date à retenir : dimanche 12 avril 2020 au Parc de la Maison pour tous. N'oubliez pas le panier de vos enfants.

Et toujours pour suivre notre activité, 2 sites sont à votre disposition :

- Comitedesfetesdiemoz.free
- Notre page facebook

Si vous souhaitez participer à nos manifestations, nous vous accueillerons avec grand plaisir. ■



Diem' Flamenco Sports

Un nouvelle dynamique pour Diem'Flamenco Sports

A cette rentrée, une nouvelle activité a vu le jour au sein de notre association : des cours de pilâtes sont dispensés le lundi soir de 20h45 à 21h45 à la salle Gabriel Rey par Nathalie Thomas, notre coach sportive.

Par ailleurs notre activité sportive basée sur le bien être par la pratique du cardio et du renforcement musculaire - le lundi soir de 19h45 à 20h45 à la salle Gabriel Rey - a connu un souffle de jeunesse.

Notre cours de TBC (Top Body Challenge) du jeudi soir de 20h45 à 21h45 dispensé par Audrey Redcent se poursuit également.

Il est encore temps de nous rejoindre : envie de vous relaxer, de vous tonifier ou tout simplement de partager sportivement un moment de convivialité ? Alors nous serons ravies de vous retrouver le lundi et / ou le jeudi soir.

Les membres du bureau Cathie Coloma, Fabienne Antolinos, Zvezdana Lazarevic et notre présidente Isabelle Navarro. ■



La saison d'été s'est achevée fin octobre par une randonnée à la découverte des cyprès chauves. Cette année nous avons proposé 16 jours de raquettes dont un séjour en mars dans la vallée de la Clarée à Névache et 40 jours de randonnées pédestres.

Pour la 7ème année consécutive nous avons fait un tour de 5 jours au mois d'août qui, cette année, a eu lieu dans le Champsaur, entre 1500 m et 3000 m d'altitude.

Nous avons aussi randonné dans les Bauges, le Vercors, la Chartreuse, le Bugey et 3 jours dans le massif du Luberon.



Diémoz Ski Montagne

N'hésitez pas à nous connecter sur notre site internet pour consulter le programme de l'année 2020, et visionner les photos de nos sorties ■

► www.diemozskimontagne.fr.

Pour tous renseignements :

► Yves AUSSERT 04 78 96 28 07





Les Échevettes



Après un mois de pause les Echevettes ont repris leurs ouvrages. Nous nous retrouvons toujours avec plaisir le vendredi matin dans la salle intergénérationnelle.

Après notre assemblée générale du 27 septembre, nous pensons à notre participation au Téléthon le vendredi 6 décembre. Cette année il n'y aura pas d'exposition, ce sera pour 2021 le temps de

faire de nouveaux ouvrages, et réfléchir à de nouveaux projets afin d'étendre et de varier nos travaux ? ■

► **Présidente** : Janin Mireille - 04 78 96 22 61

► **Secrétaire** : Revel Michelle - 04 78 96 21 26



Encore une saison riche pour le foot animation : 2 équipes U7, 2 équipes U9, 1 équipe UI 1 et 1 équipe U13. Afin de garder nos joueurs nous avons fait, cette saison, une entente avec l'ACH (Association St Pierre de Chandieu/Heyrieux). Malheureusement pas d'effet "Coupe du Monde féminine" et toujours un manque entre les U15 et les Séniors !

2 équipes Séniors et 1 équipe Vétérans. **Toutes les catégories ont bien démarré la saison avec de bons résultats, nous espérons une saison riche et agréable pour tous.**



Merci à tous les bénévoles qui oeuvrent toute la saison et aux parents qui suivent et encouragent nos équipes ! ■

Les copains de la Gordini ont répondu présents à la demande du moto club de Diémoz, le 5 octobre pour le Jumbo.

Voir le visage de ces enfants et adultes handicapés s'illuminer au contact de ces autos colorées ; dans le monde automobile où le gris domine "la couleur serait elle l'un des facteurs de bonheur".

Sachez gente dame et damoiseau que nous n'oublierons pas les regards émerveillés de toutes ces personnes assises dans ces voitures de course. Quelle belle récompense, nous ont-ils donné ce jour-là.

Nous remercions tous les Diémois pour leur présence à notre premier rassemblement qui a eu lieu en juillet 2019 (sur le parking de la mairie).

Nous avons participé à Epoqu'Auto LYON en Novembre 2019, et notre deuxième rassemblement se fera en Juin 2020.

Les copains de la Gordini



Nous espérons que vous serez encore très nombreux à venir contempler ces belles autos;

Le président Jean-Pierre LEGAS ■



DUMAS

TRAVAUX
PUBLICS
GROUPE PL FAVIER

UNE EQUIPE QUI TIENT LA ROUTE !



Travaux Publics / Travaux Routiers

Construction et entretien des routes

Voiries et réseaux divers

Travaux Privés

Aménagement d'accès. Abords de villas

Terrains de sports

Fabrication d'enrobés

Vente aux particuliers

et entreprises

840 Rue de St Alban – BP 277 – 38202 VIENNE Cedex – Tél : 04 74 31 70 28 – contact@dumas-tp.fr



Gymnastique volontaire



Lundi 9 septembre, nous avons repris le chemin de la salle polyvalente Gabriel Rey, et c'est reparti pour une nouvelle saison d'entretien musculaire.

2 cours d'essai sont offerts pour toute personne qui désire tester la gymnastique volontaire.

Au cours de la semaine, chacun peut faire le choix des horaires et des jours : **renforcement musculaire.**

- **Le lundi** de 14h à 15h animé par Patricia.
- **Le mardi** de 14h à 15h animé par Béatrice, cours tonique et ludique destiné aux Séniors, entretien des articulations, des neurones avec des exercices de mémorisation bénéfiques au quotidien, postures qui aident à renforcer l'équilibre ; renforcement abdos/fessiers.
- **Le mercredi** de 18h30 à 19h30 animé par Patricia ; suivi du cardio training de 19h30 à 20h30 animé par Yann, et enfin
- **Le jeudi** de 19h30 à 20h30 BODY and MIND animé par Béatrice.

Les enfants de 6 à 8 ans ont leur cours de ZUMBA KIDS animé par Nathalie le mardi de 16h45 à 17h45. Des places sont disponibles, n'hésitez pas à emmener votre enfant faire 1 ou 2 cours d'essai. Yann anime le cours d'EVEIL SPORTIF **pour les 3/5 ans** de 16h45 à 17h45.

N'hésitez pas à venir, il reste quelques places pour les adultes, la salle polyvalente Gabriel REY est assez grande pour accueillir quelques personnes supplémentaires...

La Gymnastique Volontaire organise 2 vides greniers dans la saison, qui ont pour but de rester sur un prix de cotisation stable et abordable.

À chaque manifestation, nous recherchons des bénévoles parmi les adhérent(e)s pour donner un coup de main ces jours-là, cela permet de faire connaissance en dehors des cours...



Le vide grenier du 1^{er} mai 2019 a connu un vif succès, le soleil étant au rendez-vous. Nous avons pu installer sur le parking tous les stands des participants, et malgré la fraîcheur du matin les exposants sont repartis contents de leur journée. Il faut dire que nous avons eu beaucoup de visiteurs...

► **Dates à retenir pour cette nouvelle saison :** dimanche **1er décembre 2019** et vendredi **1er mai 2020** à la salle polyvalente Gabriel REY ou sur le parking s'il fait beau !

Pensez à réserver votre emplacement auprès de Sonia FAYE. ■



Le Club Gymnastique Diémoise est affilié à l'UFOLEP, dispose de 6 entraîneurs diplômés en Gymnastique Artistique, d'une psychomotricienne, d'un coach sportif et de 4 aides entraîneurs. L'Association accueille vos enfants à partir de 2 ans. Elle a pour but de créer une dynamique sportive et d'encourager les ambitions sportives de chacun. Notre club est constitué de bénévoles et d'une salariée suite à l'augmentation constante du nombre d'adhérents. Il se veut être avant tout amical et convivial. Il est tourné vers le loisir mais aussi vers la compétition jusqu'au niveau National, mais, n'a pas pour but l'élitisme.

Il accueille cette année 105 licenciés de 2 ans et demi à 17 ans.

Pour la Gymnastique Artistique, les gymnastes évoluent sur différents agrès : le saut de cheval, les barres asymétriques, la poutre et le sol à raison de 1h par semaine pour les plus jeunes et jusqu'à 7h par semaine pour les gymnastes confirmées (en compétition).

► **Cette année nous avons 5 équipes en compétition, 1 groupe de Circuit Educatif Kangourou, 1 groupe de loisir enfants, 1 groupe de loisir ados, 1 groupe de Pré-Poussins et 1 groupe de Poussins Avancés.**

La Gymnastique Rythmique vient agrandir notre association pour la 2^{ème} année avec 3 groupes afin d'élargir le tissu associatif de Diémoz à savoir 1 groupe de débutantes, 1 groupe d'intermédiaires et 1 groupe de confirmées.

Depuis septembre, les enfants à partir de 6 ans découvrent, se perfectionnent au ruban, cerceau, ballon, corde et massues.

Pour tous, les entraînements ont lieu à la salle Gabriel Rey.

Gymnastique Diémoise



Le bureau

- **Président :** Mr Coiraton Nicolas
- **Vice-Président :** Mr Campeggia Jean-Marc
- **Secrétaire :** Mme Coiraton Michaëla
- **Secrétaire adjointe :** Mme Fauvet Cathy
- **Trésorières :** Mme Lepinay Chloé
- **Conseil d'Administration :** Mme Bonnefoy Audrey, Mme Bony Lauriane, Mme Thivichon-Prince et Mme Beauparrain

Fête de Noël ouverte à tous

Samedi 14 décembre à la Salle Gabriel Rey.

Pour tous renseignements

- **Contact avec Michaëla Coiraton :** 06 14 73 13 72 nikomika@sfr.fr Sportivement.

Karaté Club



principale le respect d'autrui. **Vous êtes tous les bienvenus !**

Deux cours d'essai gratuits, contacts :

- **Mail :** karateclubdiemois@gmail.com
Président - Nicolas MICHEL - 06 52 73 35 35
- **Secrétaires :** Delphine MIEGE - 06 26 31 04 26
Valérie GOSSON - 06 12 49 50 81

Nous vous souhaitons une bonne réussite sportive pour cette saison 2019/2020.

N'hésitez pas également à venir tout au long de l'année sur notre page facebook :

<https://www.facebook.com/kcd.diemoz> ■

Encore une belle saison pour le Karaté Club Diemois (KCD), tant au niveau des manifestations organisées que sur le plan sportif et de la compétition.

D'abord une belle ambiance au goûter de Noël avec l'aide et la participation des parents qui ont préparé les gâteaux mais aussi mis les gants de combat face aux enfants (**merci à eux et à notre professeur Nabil pour cette belle initiative**).

La semaine précédente, une vraie réussite, grâce à un bureau très actif et impliqué pour notre traditionnelle vente d'huîtres. Ce même bureau qui pour la première fois s'est lancé dans la confection et la vente de bugnes, comté et tartiflette sous la halle marchande début février. Un tournoi de pétanque mi-mai arrosé mais réussi.

Enfin, le 3 juillet dernier lors de notre Assemblée Générale l'année de travail de tous les karatékas a été récompensée par la remise des ceintures.

Pour cette nouvelle saison qui commence 3 nouveautés :

- Cours de karaté traditionnel et katas le lundi de 19h à 20h,
- Cours spécifique réservé aux compétiteurs avec un nouveau professeur le mardi de 19h à 20h30
- Et enfin le BODY KARATE le mercredi de 20h30 à 21h30.

Nous avons encore des places disponibles à tous nos cours, alors n'hésitez plus : venez découvrir une discipline qui libère l'esprit et développe le corps avec comme valeur



Le Kiosque à musique

Le Kiosque à Musique a fait sa rentrée le 16 septembre.

Les adhérents (enfants et adultes) bénéficient de cours dispensés par trois professeurs.

- **Catherine**, professeur de piano et chant,
- **Lionel**, professeur de batterie,
- **Vincent**, nouvellement arrivé, professeur de guitare et basse.

Une nouveauté, cette année puisque nos professeurs se lancent dans la création de cours de musique actuelle en groupe, soit 18 cours de 3 heures, 2 jours par semaine et en période de vacances scolaires.

Le groupe chant adulte "Melting Voices" a repris également ses répétitions.

Vous retrouverez toute l'actualité du Kiosque à Musique sur notre page facebook.

Si vous souhaitez nous rejoindre, n'hésitez pas à nous contacter. Musicalement votre. ■



Quelques manifestations sont prévues.

- **Le 29 septembre :**
Présentation à la maison de retraite de Diémoz.
- **Le 26 octobre :** Concert à l'église d'Artas
- **Mars 2020 :** Concert à l'église de Diémoz

Contact : kiosquediemoz@gmail.com
Tél : 06 30 99 08 13 ou 06 27 45 11 07
Notre page Facebook "Kiosque à musique de Diémoz"



Cette année, **l'association LUDODIEM** revient aux fondamentaux : les LEGO. Après une année durant laquelle l'association a essayé de proposer de nouvelles activités à nos jeunes ingénieurs sous forme de cycles : **Découverte**



Ludodiem

de l'Arduino, programmation de jeux vidéo à l'aide de SCRATCH ou RPG Maker.

Cette année, les activités seront essentiellement centrées sur la **découverte des technologies via les petites briques danoises** : fonctionnement mécaniques (différentiel, direction, embrayage), mais également programmation, que ce soit avec des modules dédiés Bluetooth ou LEGO Mindstorms.

Enfin, nous continuons en parallèle nos rencontres ludiques, qui permettent aux amateurs de jeux de société ou de rôle de s'amuser autour de Pizzas entre adultes ou en famille. Parmi les jeux testés dernièrement, on retrouve Batman Chronicles, Les Huns, Paper Tales, Reykholt, Ganymède, etc.

Si vous êtes intéressés pour vous joindre à nous :

- **Contactez-nous :** yannickvignat@gmail.com ■



Le Moto Club de Diémoz

Une sacrée aventure à pratiquer les virages pyrénéens mais aussi les plaines vallonnées puis les paysages désertiques de l'Andalousie. Les motards et leur machine ont traversé et visité Séville, Ronda, Antequerra, Grenade, Cordue, Tolède, Saragosse.

- **Et toujours, la soirée dansante avec repas**, salle Gabriel Rey en avril où cette année le groupe des danseuses Tandance d'Heyrieux a fait une démonstration très appréciée.
- **Mais aussi le Jumbo qui est une journée de solidarité du moto club consacrée aux résidents de foyers pour personnes handicapées mentales.** Elles se promènent sur un trajet autour de Diémoz dans des véhicules d'exception et encadrés par les motards du club.

Bienvenue à la 22^{ème} année du moto club de Diémoz qui vient de commencer. ■



Cette 21^{ème} année du moto club de Diémoz vient de s'achever. Nous étions 42 inscrits (motards et passagères). Voici un aperçu non exhaustif de cette saison.

- **Les sorties à la journée** : Balade dans le Beaujolais à la concentration de motards de Juliéas où le dieu Bacchus a béni les motos. Nous sillonnons les villages aux noms évocateurs : Villé Morgon, Chiroubles, Juliéas. Sortie dans le Bugey que nous parcourons régulièrement avec toujours autant de plaisir.
- **Les week-ends. Virée dans le Charolais et ses très belles routes de campagne.** Nous roulons mais nous visitons aussi. Le musée de la ligne de démarcation à Genelard, les jardins du très étonnant château de Digoire, érigé en pleine campagne charolaise.
- **L'anniversaire du moto club à Boucieu-le-Roi dans la vallée du Doux entre Tournon et Lamastre, Ardèche.** Gîte dans un ancien couvent toujours tenu par des sœurs et promenade en vélorail dans les gorges du Doux.
- **Sans oublier le concours annuel de pétanque de notre week-end anniversaire** : Cette année un séjour nostalgie au camping motards de Saint Rémy de Blot dans le Puy de Dôme où le moto club était venu il y a... très longtemps. De belles routes et de bons moments partagés encore une fois.
- **Un séjour pour parcourir les grands cols des Alpes et ses routes mythiques du Tour de France.**
- **Un séjour de deux semaines en Andalousie, Espagne.**



Tit'Touc



Octobre 2019, date anniversaire de notre association Musikorizon... 10 ans déjà ! Tandis que le groupe de percussions Tit'Touc fêtera ses 20 ans en 2020 !

L'ambiance conviviale est toujours présente et notre participation au comice agricole de Satolas-et-Bonce en septembre nous a permis un bon début de saison.

- Nos répétitions ont lieu le vendredi à la Maison pour tous de 19h30 à 21h.

En attendant l'horizon 2020, toute l'équipe de notre association vous souhaite de **bonnes fêtes de fin d'année.** ■

Pour nous contacter

musikorizon@gmail.com
06 82 41 95 10

Retrouvez-nous également sur facebook : Tit'Touc



Ent. SAUGEY S.A.S
ENTREPRISE GÉNÉRALE DE BÂTIMENT
MAÇONNERIE - GROS ŒUVRE

**Bâtiments industriels - Villas clés en mains
Agrandissements - Rénovations - Magasins**

41, rue Centrale - 38300 RUY-MONTCEAU
Téléphone : 04 74 97 41 04 - Télécopie : 04 74 97 82 66

e-mail : saugey.sa@orange.fr - www.saugey.com





Pétanque Club Diémoz



Le Pétanque Club Diémoz a connu des moments forts avant sa trêve estivale. Tout d'abord, en organisant le 29 juin un concours sociétaires ouvert aux conjoint(e)s et enfants, suivi d'un repas offert par le club. Quelle joie et quelle fierté pour nous de voir cette grande tablée d'une soixante de personnes, toutes aussi souriantes les unes que les autres et ravies de cette journée.



Ensuite, en organisant avec notre sponsor Concept'Or un **concours ouvert à tous le 20 juillet**. Quelle ne fut pas notre surprise en découvrant la file d'attente aux inscriptions !

82 doublettes ont participé à cette magnifique journée, bien plus que ce que nous avions prévu. Mais pari relevé et

réussi : superbe journée très ensoleillée, ambiance au top, de belles rencontres.

Merci à tous nos bénévoles qui étaient présents tôt pour l'installation et préparation des terrains, mais aussi pour tenir la buvette et la restauration et ranger le soir, bref, présents pour l'organisation générale;



Du côté des licenciés, **la saison s'est achevée avec de bons résultats**, et le maintien des 3 équipes dans leur division respective.

Bravo à toutes et à tous.

La nouvelle saison commence fort avec déjà **une quarantaine d'inscriptions en moins de 3 semaines**. Cela nous promet encore une belle année.

N'hésitez pas à passer nous voir : essayer le PCD, c'est l'adopter ! ■

PAYAUD s.a.s.

RGE ECO artisan
La nouvelle énergie du bâtiment

TOUS TRAVAUX DU BÂTIMENT
INTÉRIEUR ET EXTÉRIEUR | RÉNOVATION ET EXTENSION

Maçonnerie | Charpente | Carrelage | Pose Menuiserie | Isolation/Placo

Tel. **04 78 96 36 00**
Mail : payaud@orange.fr
Web : maconneriegenerale-payaud.fr

253, chemin de Bramfair
38540 VALENCIN



L'Association des Assistantes Maternelles "Les Pit'chounes" regroupe une vingtaine d'assistantes maternelles agréées, qui se mobilisent tout au long de l'année à travers différentes manifestations pour les enfants, tel que le Carnaval au printemps 2019 suivi de notre atelier manuel pour Pâques (lapin de Pâques).

Au mois de Mai et de Juin, nous avons confectionné le cadeau de la fête des mères et de la fête des pères.

Nous avons également participé fin Juin, aux **30 ans de notre médiathèque**, en réalisant une guirlande en papier. Chaque enfant, que l'on avait en garde, a décoré une banderole. Associées les unes aux autres, ces banderoles ont créé une magnifique guirlande.

En Septembre, nous avons eu le plaisir d'accueillir, pour la 2^{ème} année, une mini ferme itinérante, qui fut un réel succès tant auprès des enfants, des assistantes maternelles que des parents. **Ce moment de partage et d'échange a été très agréable pour tous.**



Les Pit'chounes Association d'Assistentes Maternelles de Diémoz



Nous remercions les parents et toutes nos petites têtes blondes pour leur présence et leur confiance, à l'occasion de nos diverses manifestations.

Notre dernière assemblée générale, du 7 octobre 2019 a été l'occasion d'établir le calendrier de nos prochaines manifestations pour l'année à venir. ■

Le bureau

- **Présidente** : Nadine FOLLEAS
- **Vice présidente** : Fanny ZIANI
- **Trésorière** : Elisabeth ROBIN
- **Trésorière adjointe** : Cosima CAMPEGGIA
- **Secrétaire** : Vinciane VASSEUR
- **Secrétaire adjointe** : Nathalie CAMBONE

Bar, Restaurant

Le Moulin des Bouvières

Cuisine traditionnelle, traiteur et plats à emporter

Ouvert du lundi au dimanche midi,
vendredi et samedi, le soir
et sur réservation du lundi au jeudi.

04 72 71 04 25
2, rue Comberousse - 38790 DIÉMOZ - (Parking)
locatelli-davy0776@orange.fr

Team Quad



Cette année a commencé par l'assemblée générale et le renouvellement du bureau : trois nouveaux membres viennent renforcer notre équipe

► Justine Carpentier, Noémie Roux et Fabien Forot.

Nous sommes prêts pour organiser nos manifestations chères à notre village : la vente des brioches qui s'est déroulée le 13 octobre a lancé notre saison, les moules frites seront



Le Sou des Écoles

cette année remplacées, la tombola et le carnaval suivront, sans oublier notre partenariat avec la mairie pour la fête des classes et pour finir la fête de l'école.

Nous vous attendons nombreux pour partager ces moments très agréables et qui agrémentent surtout la vie scolaire de nos enfants.

Pour suivre la vie du Sou, n'hésitez pas à consulter notre programme sur notre page Facebook Sou des Ecoles de Diémoz.

Bureau 2019-2020 :

Julie Vittorelli, Marion Frier Delorme, Julie Genillon, Attika Basson, Justine Carpentier, Noémie Roux, Cédric Chatain, Thomas Rocher, Thibault Demoule et Fabien Forot.

Nous tenions à remercier Béatrice Despins qui a beaucoup œuvré pour le sou des écoles et qui quitte le bureau cette année. ■



Stock Car

Une coupe zone sud de stock car pour la deuxième année consécutive, sur nos terres à Diémoz, le dimanche 22 septembre.

Environ 140 pilotes se sont déplacés de toute la France pour venir concourir et soulever cette fameuse coupe.

Plusieurs vainqueurs antérieurs de la coupe de France étaient présents, le spectacle était donc garanti !

C'est finalement Pierre Luc Dubessy, président du stock car club de Diémoz, qui remporte cette course !

Rendez-vous l'année prochaine.

Retrouvez nous sur notre page Facebook : stock car Diémoz.

Pour nous suivre tout au long de la saison et pour pouvoir également nous poser toutes questions si la discipline vous intéresse. ■



Quand en 2016, Laurent change de catégorie en auto cross, après la Clio R.S. la 206, et la BMW qui en 4 roues motrices, développait 400 cv pour 1100 kgs, il choisit le super buggy, catégorie reine de la discipline "les formules un de la terre" capable d'accélérer plus vite qu'une formule un, moins de 3,5 secondes de 0 à 100 km/h.

Ces machines sont équipées, pour certains de moteur issu de la production auto, limité à 4 litres de cylindrée et maxi 400 cv pour un poids mini de 680 kgs.

Possibilité aussi d'équiper ces super buggy de 2 moteurs de moto de 1000 cm³, c'est l'option choisie par Laurent, 2 YAMAHA GSXR 1000, pour une puissance de 380 cv et toujours 680 kgs maxi.

Donc il s'engage dans le championnat de France, qui avec 11 courses par an, représentent pas moins de 15000 km à parcourir durant la saison, accompagné de son épouse et ses enfants et son équipe d'assistance.

► 1^{er} round Mauron (Morbihan) - 2^{ème} : Saint Junien (Haute Vienne) - 3^{ème} : St Vincent des Landes (Loire Atlantique) - 4^{ème} : Elne (Pyrénées Orientales) - 5^{ème} : Bourges (Cher) 6^{ème} : Aydie (Pyrénées Atlantiques) - 7^{ème} : 1^{ère} Manche européenne à St Georges de Montaigu (Vendée) - 8^{ème} : Is sur Tille (Côte-d'Or) - 9^{ème} : Steinbourg (Bas-Rhin) - 10^{ème} 2^{ème} Manche

européenne à Saint-Igny-de-Vers (Rhône) et la dernière à Faleyras (Gironde).

Dans cette catégorie ce sont 40 pilotes, qui disputent le titre chaque saison, en 2016 pour la première année, Laurent se classe 9^{ème}, 2017 6^{ème}, 2018 4^{ème}, pour atteindre le sommet du podium soit le titre de champion de France en 2019, lors de la dernière course à Faleyras (33).

Une saison au cours de laquelle, sur 11 courses il réalise 7 podium, avec 1 victoire, 4 deuxièmes places, 2 troisièmes places.

► La remise des prix, pour les champions, aura lieu début novembre à Elne (64) par l'ofac (organisation française d'auto cross) et plus officielle début Décembre Paris avec la FFSA. ■

Association créée en 2016

- Président : Christian TISSERAND
- 5 Impasse de la plaine 38790 Diémoz
- 06 09 31 47 56
- team.quad.diémoz@gmail.com
- Facebook Team Quad Diémoz
- Lieu d'activité : Tous les Chemins Sud-Est autorisés



Tennis Club



Et ça commence fort pour le Tennis de Diémoz avec des nouveautés !!!

Après une clôture de saison bien réussie avec la traditionnelle fête de l'école de tennis suivie de l'assemblée générale, le bureau a eu le plaisir d'accueillir un nouveau membre.

Ainsi, **le bureau peut aujourd'hui compter sur une équipe de six membres pour dynamiser la petite balle jaune.**

Cette année, le cap des 100 licenciés est passé car nous sommes à plus de 110 !!! Nous avons une vingtaine de nouveaux.

Le club compte 69 jeunes répartis sur 10 groupes d'entraînements et 45 adultes répartis sur 3 groupes d'entraînements. Nos deux nouveaux profs salariés sont bien occupés.

→ Les résultats du début de saison :

- Nous avons commencé l'année par un tournoi open pour les jeunes sur deux semaines qui a eu un grand succès avec de bons joueurs.
- Pour la seconde édition, le club a accueilli 80 garçons (10 de plus que la saison précédente), répartis sur quatre tableaux (11/12 ans - 13/14 ans - 15/16 ans - 17/18 ans).

Merci à tous les joueurs et accompagnateurs.

→ Les animations pour la suite de la saison :

- Les **championnats par équipes** 15/16 ans et +35 ans hommes sont en cours (matchs samedi après-midi et dimanche matin).
- Dès le début du mois de décembre, **un tournoi interne adultes**, dames et hommes, aura lieu les dimanches, dans le Hall des sports et verra ses finales disputées courant février 2020.
- Le célèbre **championnat d'Isère par équipe printemps attaque en mars**. Le club engage des équipes adultes et des équipes enfants.
- Ensuite, les beaux jours arrivent avec notre fameux **tournoi open qui se déroulera en avril sur trois semaines** vu le nombre d'inscrits des dernières années.
- Cette année le club propose **un stage tennis / multisports sur certaines semaines de vacances**.

Pour toutes questions, le tennis est ouvert tous les samedis de 11h à 12h.

Vous pouvez également nous joindre par mail :
diemoztenniscub@gmail.com

et nous suivre sur face book : tennis club Diémoz. ■



Thieo Association

Si intéressés, pour vos futurs cadeaux, nous contacter.

Notre Assemblée Générale se tiendra le vendredi 21 février 2020 à 20h30 à la salle "HALL DES SPORTS".

Merci à toutes celles et ceux qui nous soutiennent depuis 15 ans. BONNE FIN D'ANNEE A TOUS.



Comme convenu lors d'une précédente AG, nos moyens ne permettent plus à notre association de financer de grands projets collectifs. Nous avons donc décidé d'aider à THIEO, les personnes ayant un projet concret et beaucoup de motivation.

En février 2018, nous avons construit pour Hélène un petit snack qui fonctionne parfaitement.

En 2019, nous avons apporté du matériel de coiffure pour permettre, à une jeune fille, Emilie, sortant de l'école, de créer son activité de "coiffeuse à domicile", dans un premier temps.

En cette fin d'année et 2020, de nouveaux projets se dessinent à THIEO :

- Mise en place d'une petite boutique de cosmétiques demandée par Fabienne, une villageoise et construction du salon de coiffure, (après un an d'expérience de coiffeuse à domicile) pour favoriser la création d'emplois au village.
- Nous continuons la diversification de l'atelier couture, avec un centre de formation de couture et d'un espace mercerie, amorcé lors de notre voyage en début d'année.
- La garderie et la Case de santé sont toujours bien tenues.
- Concernant des projets plus importants, portés par des femmes, nous aiderons celles-ci à monter des dossiers pour être soutenus par le projet ATAWA, en faveur des femmes africaines.
- Nous continuons de soutenir les associations sportives de THIEO, notamment le club de foot dont celui d'Heyrieux a fourni les équipements. Nous sommes toujours preneurs de fournitures pour la couture (mercerie, tissus, laine...), de médicaments, lunettes, petits jeux pour enfants.

Pour nous aider à collecter des fonds, nous avons à la vente, tout au long de l'année, de l'artisanat Sénégalais (paréos, sacs, trousse, pochettes, statues, etc...).



PLUS DE RENSEIGNEMENTS

NOUS SOUTENIR (par un don financier / matériel)

- Contacter un des membres de l'association que vous connaissez
- 06 43 46 56 05
- thieo38@gmail.com
- Consulter notre **site web** : "Association THIEO Diémoz/Sénégal" et notre **page facebook** : "Association THIEO" pour suivre nos aventures, photos et vidéos.

Le Bureau 2019 a changé de secrétaire

- **Présidente et fondatrice de l'association :** Sylvie CHAMPEVAL-ASTIER
- **Secrétaire :** depuis cette année Chantal WIEST **Bienvenue dans l'équipe !**
- **Trésorière :** Magalie ASTIER
- **Trésorière adjointe :** Elisabeth COURCELLES-DUCROCQ
- **Responsable communication :** Michèle AUSSERT

Merci pour votre soutien. A bientôt. ■



Troup'loz



La Troup'loz remercie toutes celles et tous ceux qui sont venus assister salle intergénérationnelle aux représentations les 12 et 13 Octobre de leur pièce **“Président Ducon ou le jour de l’ élu”**...

Sachez que chacun d'entre nous a fait son maximum et si nous vous avons donné un peu de plaisir nous en sommes très heureux. Le théâtre c'est, comment dire... **“C'est une extraordinaire chose que le théâtre. Des gens comme vous et moi s'assemblent le soir dans une salle pour voir feindre par d'autres des passions qu'eux n'ont pas le droit d'avoir – parce que les lois et les mœurs s'y opposent... André Gide”**... et n'oubliez pas allez voir du spectacle vivant...

Nous sommes dans un monde où les expériences à vivre ensemble deviennent de plus en plus rares. Ce qui rend le spectacle vivant encore plus précieux...

Voilà nous vous souhaitons de bien terminer l'année 2019 et vous disons “2020...nouveau spectacle vivant”...

Nimbus. ■



Véga environnement



Qu'est-ce que VEGA Environnement ?

“Une association dont le but est de veiller au respect de l'environnement, au maintien ou à l'amélioration du cadre de vie en développant une large action pédagogique”.

Les membres de l'association se réunissent chaque 1^{er} mercredi du mois pour partager leurs idées, leur savoir, leurs expériences, pour protéger la nature.

Que propose-t-elle aux Diémois ?

- des soirées/débats avec projections ou films sur des thèmes très divers,
- un marché annuel de producteurs, le dernier week-end d'août,
- une matinée « Graines d'éveil » pour les enfants, en avril, en partenariat avec la Bibliothèque de Diémoz, le SMND, ...
- un Pédibus tous les matins de l'année scolaire.

Que fait-elle avec ses adhérents ?

- **des échanges** : avec l'APIE, le SNEH, le SMND... et associations d'environnement du territoire...
- **des visites** : chez les horticulteurs, producteurs ou agriculteurs bio...
- **des sorties naturalistes,**
- **des commandes groupées,**
- **des participations à des ateliers divers** (peinture naturelle, savon, lessive.),

- **des actions nationales**, journée nationale nettoyage de printemps, soutien au rassemblement « Nous voulons des coquelicots » tous les premiers vendredis du mois,
- **des liens avec les écoles** (hôtel à insectes, plantations, journée “Jardiner autrement”),
- **des partages** sur des films, salons ou portes ouvertes.

Qu'a-t-elle organisé ces 6 derniers mois ?

- **les plantations dans les jardinières pour l'école Maternelle, en mai.** Les enfants et leurs enseignantes, aidés de Noémie et Aurélie, ont pu planter haricots, radis, tomates, aromates, œillets d'Inde... Plants et outils de jardinage étaient offerts par VEGA,
- **la soirée Informations sur les “Compteurs Linky”, jeudi 6 juin.** Projection du film “On n'est plus des pigeons” puis questions-réponses avec l'animateur Robert Pilli. Une soixantaine de personnes ont pu comprendre l'utilité de ce changement et ses inconvénients et pourront ainsi se forger une opinion en toute connaissance de cause.
- **le Marché de producteurs, samedi 31 août.** 15 exposants et beaucoup de monde, malgré la chaleur, à ce **traditionnel marché de la fin des vacances d'été.** Le thème de l'animation 2019 : **confection d'un “Yarn Bombing” ou “tricot urbain”.**

Quelques mois auparavant, l'invitation est lancée auprès des habitants de tricoter des rectangles de laine de différentes couleurs afin de pouvoir **habiller du mobilier urbain ! Les résidents de la Maison de Retraite des Jardins Médicis ne se sont pas faits prier** : tous les vendredis après-midi, nous nous sommes retrouvées pour tricoter avec les résidentes





Véga environnement *Suite*

enchantées de reprendre les aiguilles et de partager un moment de convivialité tout en se rendant utiles !

Elles nous ont fait l'honneur de nous rendre visite sur le marché. Quelles belles rencontres ! Les tricots ont été installés sur place le matin du marché. Le rendu est remarquable pour tous les passants.

Merci à tous les diémois qui ont permis à notre village d'égayer de couleurs vives quelques poteaux, barrières et pots de fleurs du parking de la Salle Polyvalente... un petit regret, ils sont restés trop peu de temps ! Mais vous pouvez maintenant les contempler dans le parc de la Maison de Retraite !

► **le film/débat "Nos enfants nous accuseront", 18 octobre.** Projection du film documentaire français de J-P Jaud ayant pour thème l'empoisonnement des aliments par les toxines de la chimie agricole, développé à travers le cas de l'école de Barjac (Gard) et la décision de la municipalité d'introduire le bio dans la cantine scolaire du village. *"Ne pas seulement constater les ravages, mais trouver tout de suite les moyens d'agir, pour que, demain, nos enfants ne nous accusent pas"*. La jeune naturopathe Gloria Bastard, spécialiste en nutrition, animait le débat.

"Parmi les choses que nous avons à faire, aujourd'hui, beaucoup n'ont aucun sens si l'on est le seul à les faire".

Nous vous attendons soit au cours de nos réunions mensuelles soit au cours de réunion sur un sujet particulier. Chacun a sa place, chacun est apprécié, chacun est le bienvenu, chacun de nous possède un don unique.

Tous, retraités, actifs, nos voisins agriculteurs dont nous ignorons l'activité, mais qui ont le désir de s'engager pour l'environnement. Nos forces doivent s'unir. C'est essentiel pour la reconstruction de notre terre qui se meurt.

Nous ne voulons pas être aussi pessimistes que ceux qui disent que c'est déjà trop tard, nous voulons garder l'espoir !

Alors, faisons changer nos gouvernants par nos actions de citoyens attachés à une meilleure qualité de vie.

Au printemps prochain, laissez des coins non tondus dans

votre jardin : une ou plusieurs bandes d'herbe.

La diversité botanique d'un gazon habité par une flore diversifiée offre alors le gîte et le couvert à une petite faune variée, pour peu que le passage de la tondeuse ne les incommode pas. La méthode est plutôt de tout repos pour le jardinier.

Il suffit de moins tondre, moins arroser et moins fertiliser. Bien entendu, il ne s'agit pas de transformer la pelouse en friche ! Surveiller de près le développement de l'herbe.

Par exemple, mesurer la hauteur des brins : à 10 cm, une tonte s'impose sous huit jours dans les endroits les plus passants, quinze jours ailleurs.

On laisse la vie s'exprimer et on entretient avec bon sens et bienveillance. Quelle que soit la taille, la biodiversité y a toute sa place. Surtout qu'elle sait aussi réserver de jolies surprises. C'est le cas avec les orchidées, des élégantes qui fuient les beaux tapis verts trop soignés.

Pour votre jardin un site très intéressant

www.mce-info.org/media/jardiner-au-naturel.

Un livret à télécharger et des informations, en allant sur :

S'informer & Agir dans la rubrique Jardiner

puis Actualité Jardin (tutos de Terre Vivante).

Bernadette Silvan tél. 04 78 96 20 86

mail : silvan.bernadette@wanadoo.fr

Présidente de Véga-Environnement ■



Un mode de ramassage scolaire, tous les matins

Depuis l'année 2005, le Comité Local de Diémoz avec les Parents d'Élèves et le Sou des Écoles organisèrent des opérations "PEDIBUS". Cette action avait pour but d'une part de faire marcher les enfants en assurant leur sécurité sur le chemin de l'école, mais surtout de diminuer l'usage de la voiture en minimisant ainsi, la pollution environnementale.

Ce Pédibus est un ramassage scolaire qui s'effectue à pied, selon trois itinéraires et des horaires de rendez-vous fixés. Des accompagnateurs adultes bénévoles, munis de gilets de couleur, les conducteurs, encadrent à l'avant et à l'arrière les caravanes d'écloiers, formées au fil des haltes sur les différents parcours par l'accueil de nouveaux élèves.

Actuellement, pour la 8^{ème} année encadrés par l'association Véga-Environnement, ce sont 20 à 22 enfants qui utilisent le Pédibus pour se rendre tous les jours au groupe scolaire.

3 lieux de ramassage, 3 lignes de Pédibus, départ 8h10-8h15

Ligne A : arrêt de bus Restaurant "Le Moulin des Bouvières" sur la D518

Ligne B : Place de la Mairie

Ligne C : Parking du cimetière

Si votre enfant veut rejoindre le groupe sur la ligne la plus proche de chez vous, adressez-vous aux "conducteurs" de bus. Dès leur arrivée au "terminus", ils stationnent, gilets jaune ou orange, à l'entrée de l'école jusqu'à la sonnerie...

Pour tout autre renseignement appelez le 06 88 08 72 27

Devenez "conducteur" du Pédibus ! Parents ou grands-parents, vous pouvez accompagner de temps en temps, 1 matin ou 2 selon vos disponibilités, même 1 fois tous les 15 jours ! Vous pouvez aussi n'être que "suppléant" pour dépanner un accompagnateur en cas d'impossibilité momentanée.

Faites-vous connaître !

La mobilité douce c'est la protection de notre environnement !

Tous à pied sur le chemin de l'école, Le PEDIBUS, l'autobus pédestre des enfants.



RAMBAUD Combustibles

Fuel

Fuel supérieur

G.N.R.

Tél : 04 78 40 01 11

Anim' jardin

Alimentation animale

Jardin, plantes, sapins de Noël

Sel adoucisseur, sel de déneigement

Granulés de bois certifiés Din +

35, rue du colombier

38540 HEYRIEUX

Tél : 04 72 09 93 20

Le film “La Fine Fleur” en tournage à Diémoz :



Pierre Pinaud
Réalisateur

Depuis le 2 septembre, une équipe de cinéma se déplace dans notre région, pour tourner l'essentiel des scènes du long-métrage **La Fine Fleur** de **Pierre Pinaud** avec **Catherine Frot** comme rôle principal.

Elle y incarne une grande créatrice de roses dont l'entreprise est en difficulté. Au casting aussi, **Vincent Dedienne**, **Olivia Côte** et **Fatsah Bouyahmed**.



et de l'intendance cantine (barnums + camion cuisine) était stationné sur le site du rosieriste.

Monsieur Jean-Louis Bergamini, Régisseur général avait adressé à nos services communaux, en toute légalité, les demandes d'autorisation de tournages et les certificats d'assurance indispensables.

Ce film bénéficie du soutien financier de la région Rhône-Alpes. Il est réalisé selon le scénario de Madame Fadette Drouard et Monsieur Pierre Pinaud. La société Estrella assure la production, la distribution en France est confiée à la société Diaphana Distribution.

La société Roseraie Meilland Richardier, producteurs de rosiers, située chemin de la Grande Babouillère à Diémoz a servi de décor les lundi 9 septembre de 10H00 à très tard dans la nuit, ainsi que le mardi 10 septembre et le mercredi 11 au matin.

L'équipe de tournage s'est ensuite déplacée sur Montagny, près de Roanne pour avancer la réalisation, avec notamment le filmage d'une scène avec **Serpentine Teyssier** et **Melan Omerta**.

À cette occasion, pendant les horaires de tournage, aux abords des serres Meilland Richardier, un dispositif de signalisation fut mis en place avec panneaux de chantier et feux tricolores, pour permettre des interruptions de circulation par intermittence durant les prises de vues.

L'équipe technique était composée d'environ cinquante personnes (techniciens et comédiens) et d'une dizaine de figurants. L'ensemble de la logistique, composée de sept camions d'une trentaine de mètres cubes, plus deux car-loges



Le synopsis :

Le scénario parle du combat d'une femme. Celui d'Ève (Catherine Frot) qui a été longtemps l'une des plus grandes créatrices de roses au monde.



Olivia Côte



Vincent Dedienne



Melan Omerta



Fatsah Bouyahmed



Marie Petiot



Catherine Frot

Aujourd'hui dépassée et aigrie, alors que sa société est au bord de la faillite, son équipe la quitte sans regrets.

Seule reste sa fidèle secrétaire, Véra qui cherche, malgré une trésorerie moribonde, des solutions pour tenter de redresser l'entreprise. Pensant bien faire et au vu de leurs moyens restreints, elle embauche Samir, Nadège et Fred, trois “bras cassés”, en insertion professionnelle sans aucune compétence horticole.

Ève cherche à tout prix une solution pour sauver l'œuvre de sa vie et celle de son père, fondateur de l'entreprise.

Elle utilise les “aptitudes” de ses derniers recrutés pour s'emparer d'une rose rare appartenant à la collection privée de Lamarzelle, un concurrent puissant qui considère les roses comme de simples produits commerciaux, privatisables à volonté.

Cette rose permettrait à Ève de réaliser une hybridation étonnante, qui lui donnerait toutes les chances de gagner le prestigieux concours de roses de Bagatelle.

En cas de prix, Ève pourrait relancer ses ventes et sauver sa société... Le cambriolage s'organise à l'insu de la trop honnête Véra...

La réussite ou l'échec du vol de la rose, les aléas météorologiques, l'implication des employés dans l'apprentissage de l'hybridation

ou dans l'innovation sur les techniques de vente, assureront-ils le sauvetage de la société, selon les délais imposés par le redressement ?

L'aboutissement du scénario amènera la réponse.

Le film sortira sur nos écrans, courant 2020.

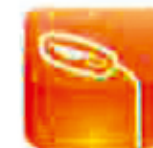
Souhaitons-lui une belle réussite et de nombreux spectateurs Diémois. ■





Manifestations

DECEMBRE 2019			
DATE	MANIFESTATIONS	ASSOCIATION	LIEU
Dimanche 1 ^{er} Décembre	Vide-grenier	Gymnastique volontaire	Salle Gabriel Rey
Jeudi 5 Décembre	Bûche de Noël	Club de l'amitié	Maison pour tous
6 et 7 Décembre	Téléthon	CLAS + Associations	Salle Gabriel Rey
Samedi 7 Décembre	Rando Téléthon	Caligae	Salle Gabriel Rey
Mercredi 11 Décembre	Arbres de Noël	Les Pit'chounes	Salle Gabriel Rey
Samedi 14 Décembre	Soirée	Art et Culture	Salle intergénérationnelle
Samedi 14 Décembre	Fête de Noël + Vente de Pommes de terre	Gymnastique diémoise	Salle Gabriel Rey
Dimanche 15 Décembre	Vente d'huîtres	Karaté club	Salle Gabriel Rey
Dimanche 15 Décembre	Marché de Noël	GICCD, Animations commerciales	Salle Gabriel Rey
Mardi 31 Décembre	Réveillon du jour de l'an	Diémoz Compétition	Salle Gabriel Rey



ECLAIRAGE PUBLIC

MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE

ILLUMINATIONS FESTIVES

EQUIPEMENTS URBAINS DYNAMIQUES

ENFOUISSEMENT RESEAUX

Siège Social : ENTREPRISE D'EQUIPEMENTS ELECTRIQUES

Z.I. de l'Abbaye – 38 780 PONT-EVEQUE

Tel : 04 74 57 78 99 Fax : 04 74 85 94 98

Centre de travaux : Rue de l'Avenir – 38150 CHANAS

Tel : 04 74 15 07 10 Fax : 04 74 15 07 14

Frier'Optic

Marion FRIER
OPTICIENNE DIPLÔMÉE
Mail : marion.frier@sfr.fr

VOS LUNETTES À DOMICILE
DIÉMOZ ET SES ENVIRONS

06 37 90 80 47
du lundi au samedi
de 8h00 à 20h00

RETROUVEZ - NOUS
SUR NOTRE PAGE



ENCREL

ENtreprise **C**roix **R**oussienne d'**EL**ectricité

5 Rue DUVIARD
69004 LYON

@ encrel@sfr.fr

 **04.78.28.13.27**

AGREE E.D.F. – QUALIFELEC N° A-15-0129.E2.C2

SARL 50 000 € - RC LYON B 311 594 568



NUMÉROS UTILES

MAIRIE

Tél : 04 78 96 20 08

Horaires d'ouverture

Lundi - Mardi - Vendredi :
8H - 12H / 14H - 18H

Jeudi : 8H - 12H

Samedi : 9H - 12H

Le Maire reçoit
sur rendez-vous.

Permanence d'URBANISME

(sur rendez-vous, en Mairie)

Mme TOUCHANT

Tél. : 04 78 96 20 08

Cadastre de Vienne

Tél. : 04 74 31 31 55

LA POSTE

Tél. : 04 78 96 25 55

Horaires d'ouverture

Lundi de 14H30 à 16H30 et du mardi au
vendredi de 14H à 16H30

GROUPE SCOLAIRE

École Maternelle

Directrice : Mme PIERRE

Tél. : 04 37 28 07 12

École Primaire

Directeur : M. T'JAMPENS

Tél. : 04 78 96 20 83

Bibliothèque municipale

Horaires d'ouverture

Mercredi : 15H - 18H

Jeudi : 15H - 18H

Vendredi : 15H - 19H

Halte-garderie

Directrice : Mme TANCREDINI

Tél. : 04 78 96 28 20

Horaires d'ouverture

Lundi au Vendredi : 7H30 à 18H30

y compris pendant les vacances scolaires.

Fermeture : jours fériés - 1 semaine à Noël
et 4 semaines en août.

DIVERS

Centre médico-social d'Heyrieux

Tél. : 04 78 40 55 22

ASSEDIC / PÔLE EMPLOI : 3949

Syndicat des eaux du Brachet

(St-Georges-d'Espéranche) :

Tél. : 04 74 59 09 14

Centre des Impôts

(Villefontaine) :

Tél. : 04 74 96 06 06

Caisse d'Allocations Familiales

(Vienne) :

Tél. : 08 20 25 38 20

**Caisse Primaire
d'Assurance Maladie**

(Villefontaine) :

Tél. : 08 20 90 41 07

Ostéopathes

→ **Philippe CLAMARON**

04 72 70 80 03 - 06 81 05 58 86 - 5 rue du Stade

Lundi, mercredi et vendredi : 13h - 18h

→ **Pauline TRIGO**

06 29 53 36 97

Possibilités de rendez-vous **par internet sur doctolib.fr**

Psychologue

→ **Camille JANIN**

06 58 33 60 24

Lundi, mardi, mercredi et samedi matin. Sur rendez-vous.

Pharmacie

→ **Amandine TOUCHANT**

04 78 96 25 90

Du lundi au samedi 8h30 / 13h- 14h30 / 19h15
(17h le samedi).

Audioprothésiste

→ **Clémence BRANCAZ**

présente tous les **vendredis matin sur rendez-vous**
chez votre opticienne, Optique Tasciotti. Clémence dispose
également d'un laboratoire sur Domarin Audition Bonnet).

Dentistes

→ **Mme et M. DEMONET**

→ **Dr ZERVOS**

04 78 96 23 24

EHPAD

→ **Flora JAXEL**

Directrice de la résidence des "Jardins de Médicis"
04 78 96 65 00

Médecin

→ **Camille ROBIN Généraliste**

04 37 70 45 25

Rendez-vous possible sur Doctolib.
Ouverture du cabinet le 16 décembre.

LE MÉDICAL À DIÉMOZ

Infirmières

→ **Sandra BAQUIE et Sandrine NICOLET**

06 10 95 48 71

Tous les soins infirmiers avec une permanence
de 8h à 8h30 du **lundi au vendredi** sans rendez-vous au cabinet.
5, rue du Stade, (pendant les vacances scolaires uniquement
les mardis et jeudis).

Naturopathe

→ **Marina LASALLE**

07 77 38 21 44

Jour de présence au cabinet : jeudi, vendredi et samedi
en fonction des demandes. Sur rendez-vous.

Orthophoniste

→ **Elodie VAREZ**

04 82 31 18 67 - 11, rue Marchande

Jour de présence au cabinet : du lundi au jeudi.
Sur rendez-vous.

Opticiennes

→ **Marion FRIER**

06 37 90 80 47 - Mail : marion.frier@sfr.fr
Sur rendez-vous.

→ **Maryline TASCOTTI**

04 37 70 15 35

Ouverture le **lundi sur rendez-vous et du mardi
au vendredi** de 9h à 12h et de 14h30 à 19h,
le samedi jusqu'à 18h. Possibilité de domicile sur rendez-vous.



N° UTILES D'URGENCES

15 SAMU

17 Police ou Gendarmerie

18 Pompiers

112 Appel d'Urgence Européen
et d'un portable (regroupe
SAMU, Police, Pompiers)

119 Enfance Maltraitée

3915 Dentistes de garde

3915 Pharmacie de garde

Hôpital de Vienne

04 74 31 33 33

Hôpital de Bourgoin-Jallieu

04 69 15 70 00

Centre Anti-poison de Lyon

04 72 11 69 11

Gendarmerie d'Heyrieux

04 78 40 00 50

EDF dépannage

08 10 87 53 06

Drogues Info Service

08 00 23 13 13

Ecoute Alcool

09 80 28 09 30



AINSI VA LA VIE

Naissances

GENDRIN Clara	le 14/06/2019
BOYER Marley	le 13/07/2019
DESARCE Camille	le 21/07/2019
DURIEZ Eliott, Alaric, Lucien	le 09/08/2019
VIRETON, Matthew, Vincent, Jean	le 09/08/2019
FLORENT Axël, Christophe, Olivier	le 06/09/2019
SAMPY Lukas, Aron	le 11/09/2019
AMAT Sandro	le 19/09/2019
CHAZAL Maxence	le 19/09/2019
PETRAU Lola	le 18/10/2019
GOUTAGNY Ariane	le 23/10/2019
LANGLOIS Lyana	le 27/10/2019

En cas de naissance au sein de votre famille, nous vous remercions de bien vouloir nous en informer en Mairie afin de mettre à jour notre fichier population et de prévoir nos futurs effectifs scolaires.

Mariage

THOLLET Sabrina & AGUILAR Gilles	le 08/06/2019
CAMBONE Audrey & VIDOT Stéphane	le 08/06/2019
FAURE Carole & CHATAIN Cédric	le 08/06/2019
BATAILLER Leslie & LEBLEU Denis	le 22/06/2019
ESCOFFIER Céline & JAMET Stéphane	le 06/07/2019
CUSIN Sophie & BACQUET Fanny	le 31/08/2019
FLAMMIN Clémence & MARCO Fabien	le 14/09/2019
PORTILLO Julie & TALEDO Jean-Paul	le 12/10/2019
SIBOULET Sylvie & KIENTZ Samuel	le 26/10/2019
CHARTIER Camille & BECKER Grégoire	le 02/11/2019

Décès

MOREL André	le 29/05/2019
BALLAZ Georges	le 13/06/2019
GUILLARD Alice	le 30/06/2019
NAVARRO Florentina veuve HERNANDEZ	le 10/07/2019
DESCARPENTRIS Jeanine	le 25/07/2019
NICOLETTI Elena veuve RAMBAUD	le 30/07/2019
BOUDOU Bernard	le 30/08/2019
VERNAV Alain	le 09/09/2019
BOLLACHE Charlotte veuve RODRIGUEZ	le 17/09/2019
ALTARE Antoinette épouse CHANGENET	le 30/09/2019
FESTAUD Georges	le 03/10/2019
BOURGENOT Simone épouse COTTALORDA	le 15/10/2019
CHAVEY Suzanne veuve GORGY	le 26/10/2019
CADET Marie	le 30/10/2019

Conclusion PACS

CHAABOUNI Lina & PICARD Jordan	le 03/05/2019
MIRALLES Océane & POLSINELLI Yohan	le 07/06/2019
CHAUVIN Sonia & DAVIS Alain	le 27/06/2019
MOULIN Laurence & JANIN Nicolas	le 06/07/2019
VEYRE Alexandrine & VIVANCOS Quentin	le 01/08/2019
SALOT Mathilde & LEMOINE Joffrey	le 31/08/2019
MATHOUL Virginie & MAZALOUAUD Laurent	le 26/09/2019

Les informations d'Etat Civil que nous publions sont celles connues en Mairie.
Il arrive parfois qu'elles ne nous soient pas communiquées.
En ce qui concerne les décès, nous publions ceux des Diémois
et des résidents de la maison de retraite "Les Jardins de Médicis".

Infos pratiques



TRAVAILLONS ENSEMBLE, DEVENONS PARTENAIRE

TÉL. : 04 74 96 09 30

Une large gamme de services



À destination des entreprises :
métiers de la production industrielle
et artisanale, BTP et gros œuvre,
hôtellerie et restauration, services
administratifs et tertiaires,...

Pour les particuliers :
ménage, repassage, garde d'enfants
et de nourrissons, soutien de
personnes âgées ou dépendantes,...



Vers les collectivités
et les associations :
entretiens des espaces verts, aide
restauration et cantines, services
administratifs, gardiennage et
sécurité,...

Nos plus :

- La **connaissance des salariés**, pour mieux répondre à votre demande
- Le **suivi personnalisé des salariés** pendant la mission pour une véritable valeur ajoutée
- La **réactivité, la proximité** pour être **au plus près de votre demande**

L'agence référente de votre commune
est située à Villefontaine, 37c rue Émile-Zola
Une équipe à votre service : au 04 74 96 09 30
ou par mail : assistantevf@osez.asso.fr

www.osez-asso.com

osez GROUPE
ANIMÉES L'ÉCONOMIE SOLIDAIRE

ALAIN MOUSSIER

Peinture
Tapisserie
Décoration

Pose de revêtements sols/murs

8 Rue Plein Soleil
38790 Diémoz

Tél : 04 72 70 89 74
Port : 06 30 62 01 93

N° siret 478 314 404 000111



Imprimerie CARLE

Création - Mise en page - Reproduction
Impression couleurs - Affiche Grand Format

Brochures, tracts, dépliants, calendriers, cartes, billetterie,
bulletins municipaux, liasses, dossiers, lettres, enveloppes,...

7 et 9 rue du Collège - 38300 BOURGOIN-JALLIEU
Tél. 04 74 93 32 96 - imprimerie.carle@gmail.com

DIEMOZ 6 & 7 DECEMBRE



JE VEUX
AINCRE
MA MALADIE



Salle Gabriel REY &
Salle Intergénérationnelle

Grande soirée

TELETHON

VENDREDI 6 DÉCEMBRE

Salle Inter à partir de 14h

CONCOURS DE BELOTE du Club de l'Amitié

Salle Gabriel Rey à partir de 16h30



Le fil rouge - Concours

"POUR UNE PLANÈTE PLUS SOLIDAIRE"

Les plus beaux dessins seront récompensés



Animation

**JEUX DE SOCIÉTÉ
INTERGÉNÉRATIONNELS**

Quirkle, Dominos, Memory, Loto, Mikados géants...



En continu

BUVETTE, CRÊPES

À partir de 19h

**SOUPE AU CHOU
ET HOT-DOG**

Sur place ou à emporter

Ateliers

DUPLO /// LEGO

Construction mosaïques de héros de jeux vidéos

SAMEDI 7 DÉCEMBRE

RDV à 13h30 Salle Gabriel Rey

MARCHE

organisée par "Les Caligae"

Mairie de Diémoz - Place Henri Bousson - 38790 Diémoz
04 78 96 20 08 /// mairie-diemoz@wanadoo.fr

